



**Air France :
2 500
suppressions
d'emplois
annoncées...**



**... et plus
de 500
chez Natixis**

Photos AFP

“L'adhésion de tous” ? Non !

La réponse du gouvernement Hollande aux exigences du Fonds monétaire international (FMI), formulées dans un rapport rendu public le 5 août, ne s'est pas fait attendre. Cette réponse est publiée, à la fin même de ce rapport, sous la plume d'un certain Hervé de Villeroché, administrateur pour la France au FMI. Ce dernier nie tout relâchement de son gouvernement. Il se défend « de l'incertitude qui entourerait l'action des pouvoirs publics ». Il déclare : « Les autorités françaises ont clairement exprimé leur ferme volonté de poursuivre un ajustement budgétaire axé essentiellement sur la réduction des dépenses et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité. La consultation des parties prenantes, notamment des partenaires sociaux, est certes susceptible d'allonger le processus, mais elle garantit l'adhésion de tous à l'action engagée. » Dans ce cadre, promet-il, « la réforme des retraites sera un élément clé ». Ce gouvernement, un éditorialiste (Sud-Ouest, 2 août) le décrit pourtant comme « déjà très ancien, presque usé », alors que « l'automne s'annonce rude », avec « une réforme des retraites à hauts risques ». La « consultation », ou la « concertation », que le gouvernement met en œuvre est sa seule planche de salut, l'unique artifice par lequel il espère appliquer les exigences du FMI. Pour leur part, les confédérations CGT et CGT-FO, avec la FSU et Solidaires, ont appelé à une « journée nationale d'action interprofessionnelle », le 10 septembre, contre cette « réforme ». C'est d'une importance décisive.

Yan Legoff

**Hollande fait son tour de France de l'emploi.
Et pendant ce temps-là : hausse du chômage,
suppressions de postes, précarité, dérogations au Code du travail...**

Des mesures pour l'emploi ?

Jean-Charles Marquiset

Au lendemain de la grande « conférence sociale » pour l'emploi, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a fait connaître ses priorités : « La France doit rassembler ses forces pour réussir la mobilisation générale en faveur de l'emploi, en encourageant les regroupements de branches professionnelles et en unissant les acteurs dans les filières puissantes. Il faut également définir et lancer les projets industriels structurants pour positionner la France sur les marchés... »

CHÔMAGE EN HAUSSE

Depuis ces annonces, faites à l'issue du Conseil des ministres du 26 juin, le chômage ne fait qu'augmenter et les plans de suppressions de postes se multiplient. Pour le vingt-sixième mois consécutif, le chômage est en hausse : plus de cinq millions de chômeurs, outre-mer compris. A ce chiffre, il faut ajouter les milliers de personnes qui sont au RSA, mais aussi celles et ceux qui ont été radiés pour « défaut d'actualisation » (36 400 pour le seul mois de mai). Et la vague de suppressions de postes s'accélère. Après avoir supprimé 5 600 postes depuis juin 2011, Air France annonce 2 500 nouvelles suppressions pour 2014.

VAGUE DE LICENCIEMENTS

Cette nouvelle vague devrait toucher principalement les personnels au sol et plus particulièrement ceux des aéroports. Plusieurs centaines de postes de

personnel navigant devraient également disparaître dans le cadre de la fermeture de lignes et autres transferts d'activités vers les filiales. Face à cela, le gouvernement ne bouge pas une oreille. Où est l'Etat actionnaire ?

Au ministère de la Défense, après cinquante-quatre mille suppressions de postes pour la période 2008-2013, le gouvernement annonce une nouvelle vague de vingt-quatre mille suppressions de postes d'ici à 2019, dans le cadre de la réduction des déficits publics exigée par Bruxelles : l'Europe impulse la précarisation et les emplois dérogatoires au Code du travail et aux statuts. Le bilan du Conseil européen de fin juin est éloquent : le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Economie et des Finances de notre pays ont fait savoir, à l'issue du Conseil des ministres du 3 juillet 2013 : « Le sommet européen a placé en son cœur la question du chômage des jeunes. » Ils indiquent ainsi les orientations de l'Union européenne, qu'ils traduisent : tout jeune doit se voir proposer, « dans les quatre mois suivant sa sortie du système éducatif ou sa perte d'emploi, soit un emploi, soit une formation, soit un stage. »

100 MILLIARDS DE CADEAU AUX PATRONS

Dans ce cadre européen, la France devrait bénéficier de 600 millions d'euros versés par l'Union européenne. Voilà le chiffre à mettre en rapport avec les 100 milliards de cadeau fait au patronat par le crédit d'impôt sur cinq ans, alors que celui-ci ne crée aucun emploi et s'engage, avec le gouvernement, dans une vaste campagne pour aboutir à une contre-réforme de la protection sociale et des retraites. La direction de PSA, quant à elle, poursuit la

suppression des 11 200 emplois dans l'Hexagone prévue entre mai 2012 et mai 2014, la fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois et accélère son plan pour « une nouvelle étape en vue d'accroître la compétitivité future du groupe », grâce à ce qu'elle nomme un « nouveau contrat social ».

La direction entend aller encore plus loin : « Nous allons étendre les accords de flexibilité pour soutenir le redressement du groupe. »

PLAN SOCIAL CHEZ NATIXIS

La banque Natixis annonce la suppression de 500 à 700 postes, « un plan de départs volontaires prévu à la fin de l'année », mais un plan social paraît inévitable, selon les syndicats.

Le gouvernement n'est pas en reste et multiplie des formes d'emploi dérogatoires au Code du travail et au statut de la fonction publique.

Après les contrats de génération, les emplois d'avenir et toutes les formes de contrats aidés, il lance les « emplois francs ». Le dispositif consiste en une aide de 5 000 euros à toute entreprise qui embauche un jeune de moins de 30 ans au chômage depuis plus d'un an et résidant dans une zone urbaine sensible. François Hollande a parrainé la signature du premier « emploi franc » conclu à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), fin juillet. Pour l'avenir des travailleurs et de la jeunesse, bloquer ces plans de suppressions de postes, ces emplois dérogatoires au Code du travail et au statut, est l'étape nécessaire qui doit permettre à la classe ouvrière, avec ses organisations, d'en finir avec les suppressions de postes et la destruction des emplois du privé et du public. ■



Après les contrats de génération, les emplois d'avenir et toutes les formes de contrats aidés, Hollande lance les « emplois francs ».

Le FMI engage "instamment" le gouvernement Hollande "à réformer le système des retraites"

Moins de rigueur ? Sûrement pas...

« Le FMI recommande de ralentir le rythme de réduction du déficit » : ce titre d'une dépêche de l'agence France Presse, datée du 5 août, consacrée au rapport final du Fonds monétaire international sur la France, est repris en boucle par tous les médias. Le FMI, basé à Washington, qui, avec l'Union européenne et les gouvernements complices, a déjà mis à genoux la Grèce, l'Irlande, le Portugal, condamnerait-il les politiques d'austérité ? Bien évidemment, non.

Pour le FMI, ce ne sont pas les politiques de rigueur qui sont à remettre en cause, mais la manière dont elles doivent s'opérer.

« Les taux d'imposition sont déjà très élevés », s'inquiète-t-il. A Lisbonne, Athènes ou Dublin, les augmentations d'impôts, pesant principalement sur les travailleurs, couplées aux coupes drastiques dans tous les budgets sociaux, ont accéléré la récession et l'effondrement des économies. A des degrés divers, l'Espagne, l'Italie, mais aussi la France, prennent le

même chemin. Une crise sociale et politique menace à chaque instant d'emporter tous les gouvernements. Toute la situation en Europe ne tient qu'à un fil...

Dans ce cadre, recommande le FMI, s'adressant au gouvernement Hollande, « il est essentiel de rééquilibrer l'ajustement budgétaire en mettant davantage à contribution la limitation des dépenses, notamment dans le domaine de la Sécurité sociale et celui des dépenses locales ». En particulier, les administrateurs du FMI, « engagent instamment les autorités à réformer le système des retraites ».

A la fin du rapport, le gouvernement français répond par la

voix de son administrateur au FMI : « La France a aussi choisi un ensemble de mesures qui correspond à l'orientation budgétaire recommandée par le FMI (...). Le plus gros de l'effort est progressivement transféré de la mobilisation de recettes vers la rationalisation des dépenses (...). En particulier, nous partageons l'avis des services du FMI qui estiment que la

"Nous partageons l'avis des services du FMI qui estiment que la réforme des retraites sera un élément clé"

(le représentant du gouvernement français au FMI)

nous partageons l'avis des services du FMI qui estiment que la



réforme des retraites sera un élément clé de cette stratégie. » Faire barrage à cette offensive est vital pour les travailleurs et leurs familles. C'est bien l'enjeu de l'appel à une journée d'action et

de mobilisation par les confédérations CGT et CGT-FO (avec la FSU et Solidaires), le 10 septembre, contre la réforme préparée par le gouvernement.

Y. L. ■

Mobilisation syndicale contre la réforme des retraites "Tous en grève le mardi 10 septembre ! Tous aux manifestations !"

L'appel lancé, début juillet, par les confédérations CGT et CGT-FO, avec la FSU et Solidaires, à une « *une journée nationale d'action interprofessionnelle* » pour le 10 septembre est repris, démultiplié dans les départements.

"Ne touchez pas à nos retraites ! Grève et manifestation mardi 10 septembre 2013 », lancent ensemble les unions départementales CGT et CGT-FO d' Eure-et-Loir, avec la FSU. Elles « constatent que le gouvernement a décidé de répondre aux injonctions de l'Union européenne visant à poursuivre les attaques contre tous les droits et acquis des salariés. En effet, la Commission européenne a exigé du gouvernement français qu'il prenne "des mesures, dès cette année, pour réformer son système de retraite" (...). Le même jour, Jean-Marc Ayrault lui répond : "La France va respecter ses engagements." » Les unions départementales en concluent : « Assez de régression sociale ! Toutes nouvelles mesures, quelles qu'elles soient, contre nos retraites doivent être bloquées. »

● Dans le Var, les syndicats CGT et CGT-FO de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM, ex-DDE) s'adressent elles aussi ensemble aux agents : « Le 10 septembre, nous appellerons conjointement à la grève et à la manifestation. » Elles rappellent qu'à la fin de la conférence sociale organisée par le gouvernement, les 20 et 21 juin

"Assez de régression sociale ! Toutes nouvelles mesures, quelles qu'elles soient, contre nos retraites doivent être bloquées"

de retraite" devrait "faire face au défi de l'allongement de l'espé-

rance de vie", c'est-à-dire, en clair, nous faire travailler plus longtemps, et avec des retraites diminuées. »

● Même conviction chez les syndicats CGT-FO, UGICT-CGT et CGT des agents de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, à Paris : « Ce n'est pas l'augmentation de l'espérance de vie qui est

responsable du soi-disant déficit du régime de nos retraites, mais toutes les mesures d'austérité prises pour baisser le "coût du travail" revendiquées et obtenues par le patronat sous tous les gouvernements. Nous considérons que l'augmentation des salaires et des pensions de retraite, l'arrêt des suppressions de postes et particulièrement dans les organismes de Sécurité sociale, permettront une hausse des cotisations, donc une augmentation du budget de la

Sécurité sociale. » Et de lancer : « Tous en grève le mardi 10 septembre 2013 ! Tous à la manifestation ! »

● Même mot d'ordre de ralliement lancé par les syndicats CGT, CGT-FO et Solidaires de la Direction générale des finances publiques, à Paris, qui se prononcent pour « le maintien du Code des pensions civiles et militaires, le refus de tout allongement de la durée de cotisation, le refus de la baisse et désindexation des pensions. (...) Nous n'acceptons aucun recul sur nos retraites ! »

● A l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), les organisations syndicales USAP-CGT, FO, SUD-Santé et CFTEC « s'opposent avec détermination à toute nouvelle réforme des retraites qui s'en prendrait encore une fois aux personnels hospitaliers ». Et d'appeler à se mobiliser « le 10 septembre 2013, pour ne pas laisser le gouvernement aux ordres du Medef s'attaquer à nos retraites, à nos acquis et à nos droits ».

ÉDITORIAL

Tous veulent sauver le gouvernement Letta

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

"Le gouvernement doit continuer (...). Nous devons continuer à combattre pour réaliser toutes les réformes nécessaires. » A cette déclaration de Berlusconi, au lendemain de sa condamnation, font écho les dirigeants du Parti démocrate (PD, centre gauche, issu du Parti communiste italien). Chef du PD, Epifani appelle la droite à « un comportement responsable (...) nécessaire dans une phase de crise grave ». Chef des sénateurs, Luigi Zanda martèle : « Au milieu de la plus grave crise économique et sociale de l'après-guerre (...) l'Italie de centre, de droite et de gauche a plus que jamais besoin de rester unie. »

Tous veulent sauver le gouvernement Letta (PD), gouvernement de large coalition — du parti de Berlusconi au Parti démocrate — formé au lendemain des élections législatives, sur le mandat explicite d'application des exigences de l'Union européenne. Car ce gouvernement a un premier succès à son actif : en quelques semaines, les trois confédérations syndicales ont signé le pacte pour la productivité, l'accord sur la représentativité et l'accord sur les contrats jeunes à 516 euros.

En Italie comme dans toute l'Europe, les sommets s'inquiètent d'un possible effondrement de ce gouvernement, qui apparaissait, à bien des égards, comme celui de la dernière chance. Un dirigeant du PD a même publiquement évoqué le risque « d'explosion sociale ». Certes, jusqu'à présent, la résistance de la classe ouvrière a été contenue, du fait du soutien des dirigeants au gouvernement. Malgré cela, grèves et mouvements de lutte de classe se multiplient. Si ce gouvernement disparaissait, le barrage au surgissement de la classe contre les contre-réformes risquerait de disparaître avec lui.

En France, *Les Echos* s'inquiètent de ce « risque réel » de déstabilisation, mais tentent de se rassurer en soulignant qu'une « bonne part du Parti démocrate cherche à maintenir une attitude responsable en faisant tout pour maintenir en place le gouvernement Letta en vue de favoriser le chemin des réformes ». « Réformes » des retraites, de la Sécurité sociale, de l'école... : mais les conditions sont-elles encore réunies pour les imposer ?

Se faisant l'écho des exigences de Bruxelles, le *Financial Times* réclame une réforme constitutionnelle permettant un gouvernement fort et stable au service du capital financier. Cependant, le quotidien de la City de Londres doute de la faisabilité d'une telle réforme, que les restes de démocratie parlementaire instaurée en 1945 rendent très difficile. Mais, en l'absence de modification des institutions, chacun craint qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, le gouvernement Letta ne tombe, ouvrant la porte à une situation ingouvernable, où le carcan posé sur la classe risque de voler en éclats. C'est l'impasse, la crise qui touche tous les partis.

L'Italie, après l'Espagne, la Grèce, le Portugal : les diktats de l'Union européenne conduisent tous les pays d'Europe sur la voie de l'explosion et de la décomposition.

Aucune solution conforme à la démocratie et aux intérêts ouvriers ne peut s'imposer dans le cadre de la subordination aux institutions de l'Union européenne.

Pendant ce temps... le rapport consacré à la France par le FMI presse le gouvernement Hollande « d'accélérer ses réformes structurelles »...

Rien n'est joué. En France comme en Italie, répondre aux besoins de la classe ouvrière et de la majorité, c'est combattre pour le retrait des contre-réformes, pour la rupture avec l'Union européenne. Cette question sera au centre du meeting du 28 septembre, à Paris, avec nos camarades venus des différents pays d'Europe.

Chronique

POLITIQUE

1,8 million de fonctionnaires territoriaux sur la sellette

Yan Legoff

Le 23 juillet, l'Assemblée nationale a voté, en première lecture, le projet de loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » : 294 voix pour, 235 contre et 11 abstentions. Le gouvernement, pour valider ce que, dans sa propre majorité parlementaire, certains avaient qualifié d'« opération commando », a pu compter sur les voix du groupe PS (258 voix pour sur 292 députés), des écologistes et des radicaux de gauche et de cinq voix parmi les députés UMP et centristes. Ce vote ne rend pas compte de la crise qui traverse tous ces partis et qui ne manquera pas de s'exprimer dans les prochaines semaines, notamment lors du débat en seconde lecture, à l'Assemblée, comme au Sénat. Une disposition a, en revanche, fait l'unanimité des députés et sénateurs de tous bords. « C'est historique ! », avait lancé un sénateur

«Ce service pourra être confié à une entreprise privée»...

UMP. « Je m'en félicite », avait rétorqué un sénateur du PS. Ceux du Front de gauche n'ont pas pipé mot. L'article du projet de loi dont

il s'agit prévoit que le montant des amendes de stationnement ne sera plus fixé par l'Etat, mais par chaque collectivité locale. C'est loin d'être anecdotique. Sur son site Internet, le magazine économique *Challenge* explique : « Dans la mesure où la pénalité imposée aux contrevenants n'est plus une amende, la personne en charge de constater ce qui ne sera plus une infraction, mais un "oubli", n'a plus à être un fonctionnaire assermenté. Ce service pourra, par voie de conséquence, être confié à une entreprise privée. C'est déjà le cas dans de nombreuses villes d'Europe. A Bruxelles, par exemple, c'est le premier gestionnaire mondial de parkings, Vinci Park, qui s'occupe de surveiller que les automobilistes paient correctement leur dû. Cette filiale du géant français du BTP se présente déjà comme le leader européen du stationnement payant sur voirie avec 312 000 places à surveiller dans une centaine de villes. » Cette mesure est emblématique du projet de loi dans son ensemble, qui prévoit de « rationaliser » les dépenses des collectivités locales, en forçant leur regroupement dans des métropoles. L'avenir de tous les services publics locaux, assurés par 1,8 million de fonctionnaires territoriaux, est sur la sellette.

Le combat contre le projet de loi sur les métropoles



Photo DR

La parole à...

Roger Mei,
maire de Gardanne
(Bouches-du-Rhône)

A l'initiative de maires de toutes tendances, s'est tenue, en avril dernier, à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), une rencontre nationale d'élus pour la libre administration des communes. Ils ont repris à leur compte une proposition de loi rétablissant le libre choix des communes, face à l'accélération des regroupements forcés mis en œuvre sous l'autorité du gouvernement. Ils ont demandé, sur cette base, à être reçus par François Hollande. Cette initiative a reçu à ce jour le soutien de près de 800 élus dans toute la France. Parmi eux, Roger Mei, maire de Gardanne (Bouches-du-Rhône), ancien député PCF, qui a bien voulu répondre aux questions de notre correspondant. Rappelons que, dans ce département, la quasi-totalité des maires sont opposés à la mise en place de la métropole Marseille-Aix-Provence voulue par le gouvernement

La métropole, "c'est le cimetière des communes !"

dans le cadre de son projet de loi adopté, le 23 juillet, en première lecture, à l'Assemblée nationale.

L'acte III de la décentralisation, avec la mise en place des métropoles, vient de passer en force à l'Assemblée nationale. Les initiateurs de la demande d'audience ont décidé de se rendre à l'Élysée, même s'ils n'obtiennent pas de rendez-vous. Qu'en pensez-vous ?

C'est juste, Hollande est le seul qui détienne la clé. A quelle date cette délégation ?

La date n'est pas encore précisée, mais ce sera début septembre. Seriez-vous d'accord pour y participer ?

Sur le principe, c'est oui. Après, comme toujours, ce sera compliqué à gérer.

Nous avons été sensibles à votre argumentation disant que la loi, même votée, pourrait ne pas être promulguée...

Oui. C'est exactement ce qu'a fait Sarkozy avec la loi sur le blanchiment de l'argent. Il ne l'a jamais promulguée.

Dans votre entourage, y a-t-il d'autres élus qui pourraient signer et accompagner la délégation ? Combien de maires ont signé ?

Globalement, il y a plus de 700 élus. Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons 48 signatures, dont celles de 20 maires, une sénatrice, un sénateur-maire, une présidente d'agglomération, 3 vice-présidents. Les autres signataires sont des adjoints et des conseillers municipaux.

Je vais en parler à mes adjoints qui sont d'accord. Comment ont voté les sénateurs des Bouches-du-Rhône ?

Il n'y a que Gaudin qui a voté pour la loi, les autres sénateurs ont voté contre ou se sont absentés.

M. Lambert (député écologiste des Bouches-du-Rhône — NDLR) s'est prononcé pour que Gardanne soit capitale de la métropole ! C'est absurde, tout le monde sait que ça ne peut être que Marseille. Je vais vous envoyer la copie de ma signature, plus quelques autres pour l'accompagner.

Si la loi s'appliquait, quelles en seraient les conséquences immédiates pour la commune de Gardanne ? Que redoutez-vous le plus : les conséquences sur l'emploi, les services publics, le taux d'imposition ou autre chose encore ?

Ce serait une catastrophe pour les habitants en termes de services

publics. Imaginez une instance de 238 membres située à Marseille, où la ville de Marseille aurait plus de représentants qu'elle n'a de conseillers municipaux. Comment pourrait-elle répondre aux questions légitimes que se posent nos concitoyens : puis-je construire dans ma propriété ; j'ai un problème de voisinage ; mes poubelles ne sont pas vidées régulièrement...

Pour sa part, le POI a lancé une campagne de meetings pour offrir une tribune aux travailleurs, aux militants, aux élus qui, même s'ils ne partagent pas toutes nos positions, veulent, comme nous, résister à cette politique qui dévaste l'Europe. Est-ce que un tel meeting pourrait se tenir dans votre commune ?

Nous avons une salle qui peut accueillir quatre cents personnes, la Maison du peuple. Si elle est libre, je la mettrai à votre disposition.

On se bat contre la nécropole, le cimetière des communes.

Propos recueillis par téléphone, le 22 juillet 2013, par Jeanne CALDÉRON ■

PS : Depuis M. Mei nous a fait savoir qu'il pouvait mettre à disposition la salle de la Maison du peuple, le 20 ou 27 octobre.



Photo IO

La parole à...

Pierre Jeanneney,
ancien maire, membre
du bureau national du POI

En pleine période de vacances et en quatre jours, du 16 au 19 juillet 2013, l'Assemblée nationale a réexaminé le projet de loi sur les métropoles, amendé en profondeur par le Sénat, qui l'avait préalablement dénoncé. Dans la tradition de la Ve République, les députés « godillots », à l'écoute attentive des instructions présidentielles et gouvernementales, directement inspirées par Bruxelles, n'ont pas mis longtemps pour « remettre les choses en ordre » et appliquer les ordres des « princes qui nous gouvernent et que nous avons démocratiquement choisis (?) ».

Un système démocratique qui a fait ses preuves...

Si le Sénat accepte de subir les mêmes influences, lors de l'examen en deuxième lecture à la rentrée, ce qui est probable, mais pas certain, c'en est fini de nos communes, de

“Les regroupements arbitraires de communes vont faire disparaître cette démocratie communale vivante”

nos départements et du fonctionnement de nos communautés territoriales mis en place par les décrets du 22 décembre 1789 et des 15 et 16 février 1790, à une époque où l'Assemblée constituante était encore en majorité royaliste et ne voyait comme mode de gouvernement viable que la monarchie constitutionnelle. La République n'était alors même pas envisagée. Et, pourtant, chacun des niveaux de l'organisation territoriale mise en place : commune, canton, districts (arrondissements) et départements, devait être doté d'une assemblée, qui était chargée d'administrer le territoire qui la concernait, sous le contrôle du préfet. Administrer le territoire, cela implique le pouvoir de lever l'impôt et le devoir de mettre en place des services publics pour le plus grand bénéfice de la population administrée. Chacune de ces assemblées devait nécessairement être démocratiquement élue et pouvait donc être révoquée lors de prochaines élections, si sa gestion ne convenait plus au peuple. Malgré toutes ses imperfections, ce système a fait ses preuves et a permis depuis plus de

deux cents ans de garantir une certaine homogénéité de toutes les composantes du territoire national.

... et totalement remis en cause par le projet de loi sur les métropoles

Le projet de loi sur les métropoles remet totalement en question ces acquis du peuple, qui pouvait ainsi élire à un niveau de proximité remarquable des conseillers municipaux, qu'il côtoyait chaque jour et connaissait donc parfaitement bien. Les regroupements arbitraires de communes vont faire disparaître cette démocratie communale vivante, aujourd'hui, sur tout le territoire français. Les grosses entités arbitrairement mises en place vont étouffer la dite démocratie communale. Impôts et service publics seront décidés à des

niveaux qui permettront d'appliquer les décisions de la Commission européenne sans consultation directe du peuple. Comme pour l'Europe, les citoyens constateront une apparence de démocratie en votant pour des représentants « potiches » qu'ils ne verront jamais, mais ils n'auront plus la

possibilité d'élire de vrais représentants au plus près de chez eux et de les révoquer s'ils ne donnent pas satisfaction. Tout sera décidé « en haut lieu » pour la plus grande satisfaction de la minorité qui nous gouverne.

Le Parti ouvrier indépendant s'est toujours prononcé pour la sauvegarde de la démocratie communale directe et pour les seuls regroupements de communes dans des syndicats intercommunaux dès lors qu'ils sont librement consentis et ne traitent que des problèmes particuliers de service public (eau, électricité, collecte des déchets...). Le Parti ouvrier indépendant rejette toute idée de regroupement forcé de communes, a fortiori de fusions pures et simples.

Alors, l'idée de « métropoles » et ce que cela suppose en matière d'émergence de potentats locaux et d'étouffement des citoyens par une bureaucratie omnipotente dans la tradition européenne lui apparaît tout simplement insupportable.

C'est pourquoi il se fait un devoir d'organiser la résistance à ce projet de loi « scélérate » par tous les moyens légaux, en contactant le plus grand nombre possible d'élus concernés par cette prétendue réforme et en les appelant à résister aux manœuvres gouvernementales, qui ne sont pas inéluctables. ■

La rentrée scolaire préparée par M. Peillon : austérité et territorialisation de l'école

Jacques Diriclet

La loi de refondation de l'école a été publiée le 8 juillet. C'est bien l'explosion de l'école de la République qui est planifiée par cette loi, si elle est appliquée jusqu'à son terme.

Localtis, publication spécialisée pour les collectivités territoriales, recense dans la loi vingt-trois mesures impliquant les collectivités territoriales (10 juillet).

Ce chiffre spectaculaire traduit bien que, pour la loi Peillon, l'école n'est de fait plus de la responsabilité de la puissance publique. Tout est organisé autour de ladite « communauté éducative », qui rassemble tant les personnels des établissements scolaires que les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations, ainsi que les acteurs économiques et sociaux (le patronat...).

La réforme des rythmes scolaires, qui ne sera appliquée que par quatre mille communes (sur trente-six mille) à la rentrée prochaine tant est grand le rejet, en est un aspect emblématique : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri-éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif (1). » Ici, ce sont des « bénévoles, associations, auto-



entrepreneurs » (2) qui prendront en charge les activités périscolaires. Ailleurs, comme à Grenoble, les ateliers seront payants... Selon M. Peillon, la réforme des rythmes scolaires permet de faire exploser le « cadre séculaire de la journée scolaire », consacrée à l'enseignement, donné par un maître, devant une classe. Il n'y a pas de quoi être fier !

Forcing du ministre

La territorialisation de l'école, c'est aussi : — le contrat d'objectifs tripartite signé par la région ou le département avec les établissements secondaires et le rectorat (art. 61) ; — des enseignements « complémentaires » (langues régionales ou

autres) organisés et financés par la région (art. 25, 26 et 40) ; — la carte régionale des formations professionnelles initiales arrêtée par la région, « conformément (...) aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises » (art. 27 et 29)...

La liste est longue. On comprend, dans ces conditions, que le cadre national soit réduit à un « socle commun » de compétences minimal, qui efface même la notion de programmes scolaires annuels (art. 34) au profit d'objectifs par cycles triannuels. Dans cette logique, début juillet, M. Peillon a présenté au pas de charge une quinzaine de décrets pour rendre sa loi applicable dès la rentrée.

« L'école de la bienveillance » vantée par M. Peillon, c'est, pour le plus grand nombre, l'école de l'ignorance et de l'inégalité !

Postes d'enseignants : pénurie et précarisation

Le ministre annonce 3 006 créations d'équivalents temps plein (ETP) dans le primaire et 3 764 dans le secondaire (3). Mais, pour autant, cela ne signifie pas qu'il y aura autant de professeurs en plus devant les élèves ! Rappelons aussi que quatre-vingt mille postes ont été supprimés ces cinq dernières années. Selon les chiffres officiels, 34 300 élèves en plus sont attendus dans le premier degré à la rentrée (sans compter tous les enfants qui ne trouveront pas de place en maternelle) et 35 500 dans le secondaire.

Les suppressions de postes et de classes décidées dans nombre d'écoles, de collèges et de lycées, les difficultés d'inscription rencontrées par les parents pour leurs enfants attestent qu'il n'y aura pas d'amélioration, bien au contraire. Et pour cause. Les ETP annoncés serviront à embaucher des étudiants admissibles aux concours, à tiers temps, payés à peine plus de neuf cents euros par mois, qui serviront au mieux à ce que les effectifs des classes n'exploient pas !

Et tout n'est pas encore dit : sur 11 000 postes ouverts aux concours dans le second degré, 1 500 n'ont pas été pourvus, conséquence de la réforme du recrutement, dite de la masterisation, instituée en 2010, poursuivie par ce gouvernement. Dans le premier degré, pour la première fois, notamment en région parisienne on a vu des « reçus-collés » : collés aux concours (avec des zéros éliminatoires...), reçus au master.

Conséquences : les rectorats proposent d'embaucher des contractuels dans le premier degré... Et le premier risque à la rentrée, dans le premier comme dans le second degré, ce sont les classes sans enseignant ! La défense du caractère national de l'école et l'exigence des classes et des postes nécessaires sont un seul et même combat !

- (1) Annexe de la loi, page 78.
- (2) Commune de Pradines, citée dans *La Dépêche*, 26 juillet.
- (3) Obtenus en supprimant des postes dans d'autres ministères.

En bref

Statut des enseignants : Peillon convoque un groupe de travail sur le sujet

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, pourrait remettre en question les décrets de 1950 régissant le métier d'enseignant. Un groupe de travail réfléchira, en effet, dès le mois de septembre 2013, à ce sujet polémique.

Les obligations de service critiquées

C'est notamment la définition actuelle du temps de travail des enseignants qui pose problème. En effet, d'après les textes officiels, un enseignant certifié est tenu d'effectuer 18 heures de cours par semaine et un enseignant agrégé 15 heures.

Réflexions sur l'éducation prioritaire et le collège

Douze autres groupes de travail seront mobilisés par le ministre à la même période pour réfléchir aux évolutions des métiers de chaque catégorie de personnel (directeur d'école, Rased, personnel administratif...).

Vincent Peillon a en effet annoncé à l'Assemblée nationale sa volonté d'ouvrir « à la rentrée de nouveaux chantiers : la réforme de l'éducation prioritaire (...), la réforme du collège et la réforme du métier d'enseignant ».

Une demi-journée sera libérée afin que les personnels puissent prendre part au travail effectué sur l'éducation prioritaire, la réforme du collège et les programmes scolaires de primaire, a également annoncé mardi le ministre aux syndicats.

Temps de service enseignants : "Des heures de décharge pour les profs qui travaillent en collège difficile" (Peillon)

Vincent Peillon a évoqué, dans une interview publiée le 19 juillet sur Mediapart, une première piste pour la réforme du temps de service des enseignants travaillant en collège « très difficile ». Vincent Peillon envisage de revoir

le temps de service des enseignants, en prenant notamment en compte « les conditions d'exercice ».

Pas d'augmentation du temps de travail
Le ministre de l'Éducation nationale souligne que « revoir le temps de service (...) ne veut pas dire augmenter le temps de travail ». En effet, « aujourd'hui,

on entend souvent qu'un professeur certifié, par exemple, travaille 18 heures par semaine », alors que « leur travail ne se réduit pas aux heures de cours », déplore-t-il. Il souhaite donc « redonner de la considération à tout ce qui fait la complexité et la richesse » du métier d'enseignant : « le travail en équipe, les relations avec les parents, le suivi des élèves, les différents conseils, la préparation des cours, les corrections et tant d'autres choses ».

Considération des conditions d'exercice
Le ministre évoque également une piste pour les professeurs travaillant en établissement sensible. Estimant qu'il faut « aussi prendre en compte les conditions d'exercice », il indique que l'on pourrait, « par exemple, imaginer des heures de décharge pour les professeurs qui travaillent dans des collèges très difficiles et qui ont besoin de davantage de temps de concertation pour mener des projets ». Un groupe de travail se penchera, dès la rentrée 2013, sur la question de la réforme du statut des enseignants, et en particulier sur la définition du temps de service inscrite dans les décrets de 1950. (vousnousils l'e-mag de l'éducation)

Commentaire de la rédaction : derrière les formules du ministre pouvant paraître généreuses, il s'agit en fait d'inscrire dans le statut des enseignants une multitude d'« activités », telle la préparation des projets spécifiques à tel ou tel collège. Donc, des tâches qui ne sont plus de l'enseignement, mais des obligations d'éclatement de l'Éducation nationale.

Eclairage

Direction d'école : la clé de voûte, garante de l'indépendance et de la laïcité de l'école, est dans le collimateur du ministre

Pierre Samuel

Le 18 juin dernier, selon des mœurs bien établies, le ministre de l'Éducation nationale a fait « convoquer » les organisations syndicales des enseignants du premier degré, pour les « informer » de ses intentions quant au devenir de la direction d'école publique du premier degré.

Signalons d'abord l'aspect cavalier de la méthode du ministre qui, mais c'est devenu une pratique courante au ministère de l'Éducation nationale, a fait exposer ses projets oralement, par ses chefs de service, sans fournir de document écrit. Cette pratique démontre que le « dialogue social » est le « Canada Dry de la libre négociation », c'est-à-dire une parodie de démocratie, où le ministre entend imposer ses orientations sans prendre en compte les revendications des enseignants et, au-delà, des partisans de l'école publique, mais en affichant pour les médias qu'il a rencontré les responsables syndicaux. Sur le fond, Vincent Peillon ne fait que reprendre les vieilles antiennes des adversaires des services publics d'Etat et de l'école républi-

caine. En effet, le ministre veut créer un « référentiel de compétences », fixant donc les nouvelles tâches des directeurs et, en particulier, une compétence centrale relative aux « relations avec la collectivité territoriale et les différentes institutions ».

Si l'on se rappelle que le même Peillon vient de créer, par sa loi de refondation, les projets éducatifs de territoire, qui transfèrent, en matière de contenu de l'enseignement, une partie des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, on comprend qu'il y a un lien étroit entre ces contre-réformes. Ainsi, le ministre veut soumettre les directeurs aux maires ou aux présidents des communautés de communes ou d'agglomération. Il veut en fait mettre un terme définitif à un élément constitutif de l'école publique française : son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques locaux. Le directeur d'école, par ses attributions, d'ailleurs déjà battues en brèche (locaux scolaires...), est

bien la clé de voûte de cette indépendance, elle-même constituante de la notion de laïcité, au sens large du terme.

Deux logiques s'affrontent

Vincent Peillon sait que ses prédécesseurs se sont cassé les dents lorsqu'ils ont voulu transformer le cadre juridique de l'école publique et de ses directeurs. Ce fut notamment le cas des anciens ministres Darcos et Chatel, qui ont dû renoncer à développer les établissements publics d'enseignement primaire (EPEP), dont le conseil d'administration devait être présidé par le maire. Il sait que sa réforme des rythmes scolaires a provoqué un rejet franc et massif des enseignants, des parents et des élus locaux (grève du 12 février 2013, à l'appel de la FNEC FP-FO, de la FERC-CGT, de SUD-Education, rejointes par le SNUipp-FSU). Il sait aussi que, en 2013, sa réforme est mise en œuvre dans 12 % seulement des communes, grâce

au soutien ouvert des responsables nationaux du SGEN-CFDT et du SE-Unsa, et au soutien plus discret des responsables du SNUipp-FSU, en butte au rejet de leurs adhérents.

De même, le ministre sait que, malgré la bienveillance des responsables de la FSU, sa loi de refondation est rejetée par les enseignants. Ceux-ci ne veulent pas, par exemple, de l'école du « socle de compétences », visant à mutualiser écoles élémentaires, collèges et lycées et à détruire les garanties statutaires propres au corps des professeurs des écoles, à celui des certifiés et des agrégés. Sans doute espère-t-il que, sur la question de la direction d'école, il pourra rééditer les mêmes pratiques en bénéficiant des mêmes soutiens. Cela risque d'être un peu plus compliqué. Et c'est heureux pour les élèves, les parents, les enseignants et pour l'école publique tout entière. Retraites, blocage des salaires et des traitements, destruction des garanties statutaires : la coupe est pleine. La réforme de la direction d'école sera peut-être la goutte d'eau qui va la faire déborder. ■

Tout l'été, correspondances, interviews,

i.o

reportages dans les entreprises et sur les localités

Crédit agricole : d'une banque mutualiste à un instrument de la spéculation

Entretien avec deux responsables CGT, Alain Babin (délégué syndical central au Crédit agricole), et Stéphanie Roy (déléguée au congrès confédéral de la CGT).

Dans toutes les banques, des plans de suppressions d'emplois se préparent à grande échelle. Quelle est la situation aujourd'hui au Crédit agricole ?

L'état d'esprit des salariés peut être résumé par ce témoignage d'une collègue : « Il nous faudrait aussi et surtout plus de moyens (humains et techniques) pour faire le bon boulot qu'on aime (...). Ce que l'on vit aujourd'hui, je n'ai jamais connu un truc pareil, une telle déception, avec des procédures qui ne sont pas calées, des services du siège qui sont tellement débordés qu'ils ne répondent même plus à nos questions, nos clients qui quotidiennement nous insultent et nous menacent, le téléphone qui sonne, qui sonne, qui sonne, les dossiers qui s'entassent, car tu ne peux rien traiter immédiatement... Et dans une semaine, c'est le début des congés, on va être à moitié effectif partout... On est fatigués, écoeurés et déçus. Pour la plupart, on aime notre métier, on l'a choisi parce qu'il est riche en expériences et en relations. On aime notre entreprise et on est fiers d'y travailler, mais, aujourd'hui, beaucoup d'entre nous subissent ce quotidien et ne tiennent le coup que pour l'équipe dans laquelle ils travaillent. Si tu lâches, personne ne vient te remplacer, ce sont tes collègues qui en paient le prix fort ; alors, on serre les dents, fort, mais pour combien de temps encore... Il y a tant de chômeurs et nous on a tant de travail... Personnellement, je suis vraiment triste de vivre ça... »

D'où vient cette situation ?

D'une transformation de la gestion de notre entreprise coopérative mutuelle a-capitaliste, comme inscrit dans ses statuts, en entreprise privée. Cette mutation s'est opérée au fil du temps, avec l'accord tacite de nos dirigeants élus des conseils d'administration, non respectueux du rôle qui leur a été confié de gestion des intérêts collectifs selon les valeurs fondamentales de responsabilité, de solidarité sur leur territoire. Les salariés dirigeants, technocrates, communicants, au service du grand capital, leur ont fait valider des choix de développement stratégique, à l'instar des banques privées, qui coûtent aujourd'hui aux clients, sociétaires et salariés, 27 milliards d'euros, sans que jamais personne au Crédit agricole n'en porte la responsabilité ; à moins que celle-ci ne soit aussi mutualisée ? C'est un peu comme si j'allais faire mes courses avec votre porte-monnaie. Nous serions riches de 27 milliards d'euros de plus, nous, usagers, sociétaires et salariés. Nous sommes victimes d'une double peine : pour les avoir perdus, ces 27 milliards, il fallait d'abord les avoir ! Ils sont issus de la confiance des usagers, des sociétaires, et du travail, des sacrifices des salariés.



Le directeur général du Crédit agricole, Jean-Paul Chifflet, s'entretient avec le président du conseil d'administration, Jean-Marie Sander, devant le siège de la banque à Montrouge.

La maîtrise de la masse salariale est depuis longtemps le leitmotiv des dirigeants dans une entreprise coopérative dont l'objet social est fondamental ; d'abord, il y a eu les salaires, par la signature d'une mauvaise convention collective qui fait que nous avons 15 % de salaire de moins que la moyenne de la profession. Puis les emplois. En 2000, nous étions 67 000 équivalents temps plein (ETP) ; aujourd'hui, nous sommes 63 000, alors qu'il y a eu la mise en place des 35 heures qui nécessitait par compensation 6 000 créations d'emplois supplémentaires nettes. De fait, cela revient à 10 000 suppressions d'ETP, avec une activité croissante. A partir de là, vous devinez pourquoi les salariés du Crédit agricole sont en grande souffrance, avec la dégradation continue de leurs conditions de travail et de vie, et, par extension, une dégradation du service à la clientèle.

De quand dates-tu cette évolution ?

Depuis la privatisation de la caisse nationale en 1988, puis l'introduction du véhicule coté en 2001, depuis que le capitalisme a les yeux rivés sur le trésor (les fonds propres) des caisses régionales. Il organise progressivement la ruine du mutualisme avec les opérations de développement externe vues précédemment, par le pillage de nos fonds propres (issus des parts sociales et des réserves constituées des résultats d'années de travail), mais surtout, plus grave encore, par le transfert de nos activités, qui constituent notre fonds de commerce. Hier, notre produit net bancaire était à 90 % constitué de la marge intermédiaire entre la collecte et le crédit ; aujourd'hui, elle n'est plus que de 40 % ; le reste provient des commissions (sur les produits de nos filiales assurances, financières), des facturations et des produits de placements financiers et des dividendes. Cette transformation radicale de l'activité bancaire a pour conséquence la faci-

lité de l'utilisation du système informatique unique actuellement mis en place pour continuer le sabotage et la ruine bien engagée de nos caisses régionales. Le système informatique unique va contribuer à accélérer le processus de regroupement de services des sièges (coopérations), puis à développer rapidement la banque virtuelle, rendant le client autonome, et, par extension, à supprimer les agences rurales, des emplois. L'ANI (accord national interprofessionnel — NDLR) serait l'ultime outil qui leur permettrait d'arriver à leurs fins, puisque la baisse des activités est assurée en cette période de crise et qu'ils nous ressassent inlassablement : « C'est l'activité qui fait l'emploi. » Reste à trouver, parmi les organisations syndicales, celles qui oseraient signer de tels accords d'entreprise !

Nous pensons indispensable une renationalisation du Crédit agricole, comme SA, inscrite dans un pôle public.

Quand je dis renationalisation, c'est sans indemnisation des actionnaires, exception faite des salariés, contraints de souscrire, dans le cadre de l'intéressement, un plan d'épargne en entreprise. On les rembourserait au prix moyen d'achat, c'est-à-dire sans perte, mais sans bénéfices. Nous pensons qu'il faut une re-démocratisation des caisses régionales, avec un contrôle continu des sociétaires et des salariés (droit de veto dans les comités d'entreprise ou voix prédominante...). Une traçabilité indispensable de l'utilisation de l'épargne confiée... Il faut organiser la lutte : les sociétaires en se regroupant en associations, les salariés en se mobilisant, malgré les pressions ; leur avenir en dépend ! Dans l'immédiat, on peut supposer que si nous ne faisons rien, il y aura des regroupements de sites. Aujourd'hui, nous avons une agence par caisse locale, c'est-à-dire une agence par canton ; demain, ils envisagent très certainement de réduire le nombre d'agences. C'est pourquoi nous nous opposons, comme dans la région Poitou-Charentes, aux regroupements de sites et aux suppressions d'emplois.

Propos recueillis par Daniel Shapira (juin 2013) ■

ÉCLAIRAGE

Front commun CGT-FO-SUD pour le maintien des sites de Saintes et Niort

Il y a un an, on nous a annoncé le regroupement des sites de Saintes et de Niort sur un nouveau troisième site : La Rochelle. Au départ, sous des prétextes fallacieux de mise aux normes obligatoires du bâtiment. On a appris par la suite, grâce à une expertise, que cet argument de mise aux normes était faux, puisque les mises aux normes nécessaires étaient déjà faites chez nous.

Dès l'annonce de ce regroupement, il y a eu des manifestations. Il y a 573 salariés sur nos deux sièges, répartis à peu près moitié-moitié. A l'arrivée à La Rochelle, il n'y aurait que 502 salariés.

De plus, entre Saintes ou Niort et La Rochelle, il y a à peu près une heure de route, quand tu habites du bon côté de Niort ou de Saintes, sinon, c'est une heure trente ou plus. Et avec le temps de trajet, ce sont des frais et moins de liberté dans ta vie personnelle. Après, peut se poser le choix de déménager, mais il y a le problème du conjoint qui travaille et qui n'a pas envie de quitter son emploi ; il y a le problème de l'immobilier : quand tu vends une maison de 100 m² à Niort et que tu rachètes une maison de 100 m² à La Rochelle, c'est le double.

Dès la rentrée, ils ont voulu entrer dans la phase de négociations de l'accompagnement social. La CGT, FO et SUD, contrairement à la CFDT, nous nous y sommes opposés.

En plus des emplois qui disparaissent déjà, ils envisageaient dans les trois années suivantes quarante-cinq autres suppressions de postes. Or déjà aujourd'hui, tous les collègues sont débordés, dans tous les services.

On met jusqu'à trois semaines ou un mois pour donner une réponse à un client pour un prêt. Si, en plus, ils suppriment des emplois...

De plus, la plate-forme téléphonique (à peu près quatre-vingts salariés), qui se trouve à Saintes, n'est pas dans le projet de déménagement. La crainte derrière, c'est que si elle ne suit pas à La Rochelle, c'est certainement qu'elle va aller ailleurs, sachant que La Rochelle est sur l'arc atlantique Nantes-Bordeaux, deux grosses caisses du Crédit agricole.

Depuis le début, on est en intersyndicale, CGT, FO, SUD, à faire des manifestations. Les élus de tous bords nous ont soutenus, sont venus avec nous dans les manifestations, ont fait des déclarations à la presse. On a aussi, en plus des salariés et des élus, réussi à mobiliser les sociétaires, ce qui est nouveau au

«Tous les collègues sont débordés, dans tous les services. On met jusqu'à trois semaines ou un mois pour donner une réponse à un client pour un prêt. Si, en plus, ils suppriment des emplois...»

Crédit agricole. Nous sommes allés dans toutes les assemblées générales des caisses locales distribuer des tracts, intervenir, avec un très bon écho des sociétaires qui se sont tous prononcés contre le déménagement du site.

Les gens veulent absolument le maintien de l'emploi à Saintes et à Niort.

Ce sont quand même des familles entières qui sont concernées, cela pose donc la question des commerces qui vont mourir. Surtout à Saintes. Supprimer le Crédit agricole à Saintes, c'est une catastrophe économique.

Une fronde des clients, des commerçants, des artisans grandit ; il y a une vague de protestation et une prise de conscience des sociétaires.

Nous, on ne veut pas de regroupement de sites. On veut maintenir Saintes et Niort. Pas l'un des deux, les deux.

Chaque semaine, lisez
INFORMATIONS OUVRIÈRES
Abonnez-vous !

● Éléments d'histoire de l'Afrique (V) ●

L'Afrique sous domination coloniale

(première partie)

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les Etats européens s'étaient contentés, dans la plupart des cas, d'avoir des comptoirs commerciaux sur les côtes africaines. L'entente commerciale avec les souverains africains qui ont accepté de s'adonner à la traite négrière, ou avec les roitelets que les négriers européens ont fait émerger en agressant militairement et en disloquant le pouvoir de ceux qui s'opposaient à ce trafic, leur suffisait. Mais, entre la fin du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle, le monde va subir des bouleversements qui vont changer la donne.

Repères

● **Vers 2700 avant notre ère** : édification des premières pyramides (à degrés) d'Égypte.

● **15 novembre 1884-26 février 1885** : conférence de Berlin. Les pays impérialistes européens se partagent l'Afrique. Cette conférence a lancé la course meurtrière à la conquête des territoires africains par les pays impérialistes européens.

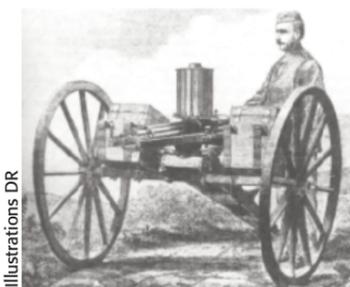
● **1^{er} mars 1896** : l'armée d'Éthiopie, modernisée par l'empereur Menelik II et bien équipée, écrase l'armée italienne à la bataille d'Adoua. Cette victoire des Éthiopiens mit momentanément fin à la volonté de l'Italie de coloniser l'Éthiopie.

● **1902** : La conquête de l'Afrique (sauf Liberia et Éthiopie) est presque achevée. La conquête coloniale de l'Afrique fut donc très rapide. Mais l'installation des colons n'a pas été facile. « *L'opposition et la résistance africaines ont tenu les futurs colonisateurs en échec jusqu'à la deuxième décennie de ce siècle (1920), et parfois même au-delà* (1). »

(1) Walter Rodney, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 361.



Exemple d'armes que les Africains opposèrent aux envahisseurs.

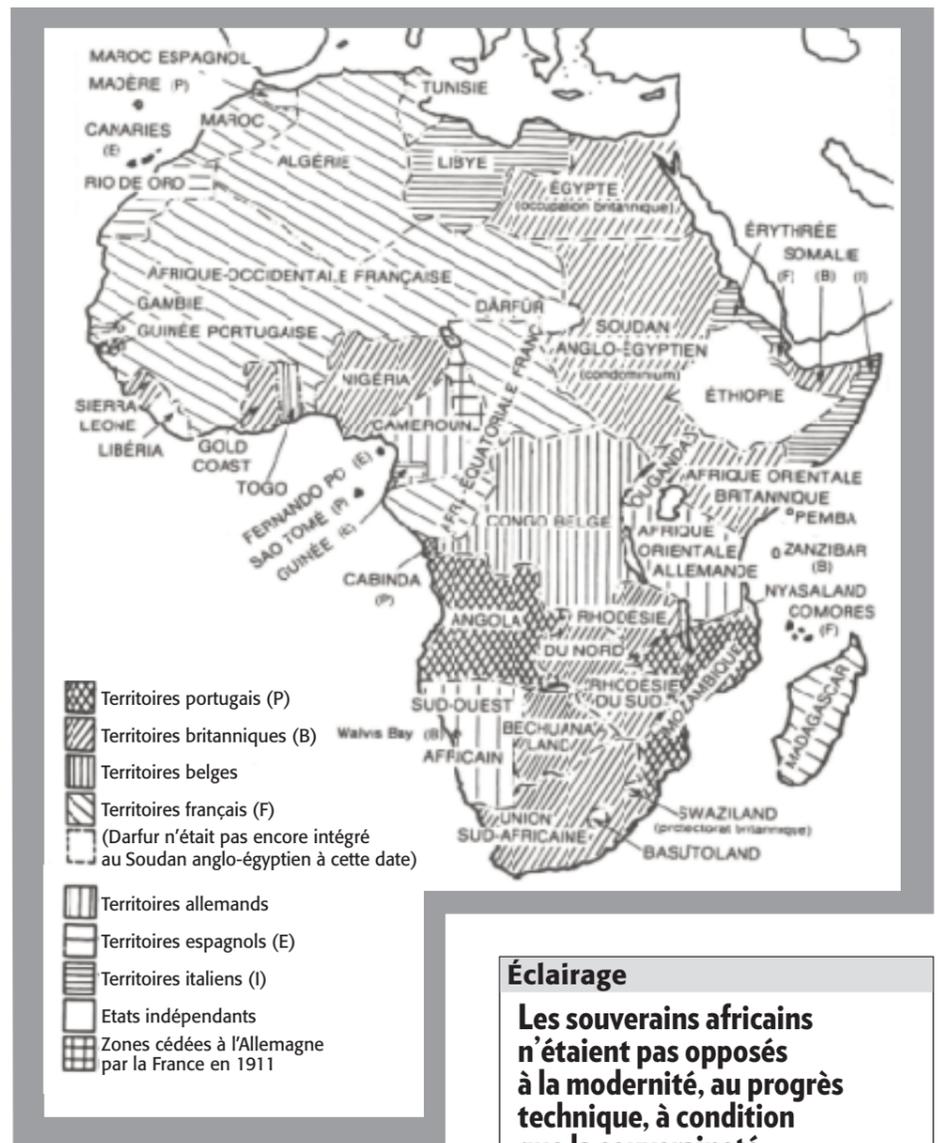


La mitrailleuse Gatling utilisée par les Européens pendant les guerres de conquête (© BBC Hulton Picture Library).

Par S. K. Koza

Cette période, qui s'étend à peu près de 1775 à 1850, va connaître l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, l'indépendance de la colonie française de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti, l'abolition de la traite négrière et les guerres d'indépendance des pays de l'Amérique latine. Les pays européens ont ainsi perdu politiquement l'essentiel de leurs colonies d'Amérique. Nous savons que le capitalisme, arrivé à son stade impérialiste, va trouver les moyens de maintenir son emprise sur un grand nombre de ces pays nouvellement indépendants. En attendant, les potentialités de l'Afrique, qu'il a eu le temps de jauger, lui « tendent les bras ». Les pays européens vont donc décider de se partager l'Afrique en la dépeçant. Etablissant entre eux une entente non exempte de rivalités, ces pays impérialistes vont s'organiser comme un véritable gang, avec des règles précises, dont certaines ont été codifiées à la conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885), notamment l'absurde concept de l'hinterland, qui allait faire de la conquête de l'Afrique une aventure meurtrière. Ce concept permet à tout pays européen qui « possède » une partie du littoral (c'est-à-dire qui a signé un traité dit de « protectorat », même avec un porte-sceptre, un chef de village dont l'autorité ne dépasse pas les limites de son village) de revendiquer la possession de tout l'arrière-pays, vers l'intérieur du continent, sans limite territoriale, à condition de prouver son « occupation effective ». « *Pareille situation est sans précédent dans l'histoire : jamais un groupe d'Etats d'un seul continent n'avait proclamé avec une telle outrecuidance son droit à négocier le partage et l'occupation d'un autre continent* (1). »

Donc, chaque pays impérialiste européen doit conquérir l'hinterland de la côte où il est présent pour que le territoire concerné soit reconnu par ses pairs comme étant sien. Ils vont alors rencontrer une courageuse résistance des peuples africains que ceux-ci soient à pouvoir politique centralisé ou non. Les Etats africains ont essayé plusieurs méthodes pour contrer l'invasion étrangère : la guerre (exemple : Samory Touré en Afrique de l'Ouest), la diplomatie (exemple : Liberia), ou les deux (exemple : Éthiopie). Parfois, sans se douter qu'ils allaient tomber de Charybde en Scylla, certains souverains africains ont pensé qu'en s'alliant avec la puissance étrangère, ils allaient se libérer d'une puissance africaine à qui ils faisaient allégeance. Une position majeure se dégage néanmoins de la situation : d'une



manière ou d'une autre, les Etats africains ont presque tous exprimé clairement qu'ils n'entendaient pas abdiquer leur souveraineté. Mais quelle que soit l'attitude que les Africains ont adoptée face à l'invasion étrangère, leur retard technologique dans le domaine de l'armement les a condamnés d'avance. Aux armes à feu de nouvelle génération (fusils modernes, mitrailleuses Maxim ultrarapides, avions vers 1920, etc.), les Africains n'ont pu opposer que des armes blanches, de vieux fusils rouillés de la période précédente ou des fusils à l'efficacité douteuse que leurs artisans ont réussi à fabriquer (2). Situation fort bien résumée par le poète anglais Hilaire Belloc : « *Quoi qu'il arrive, nous avons la mitrailleuse, et eux non* (3). » L'issue de la confrontation ne faisait donc aucun doute. Tous les souverains, sauf Menelik II d'Éthiopie, furent vaincus et perdirent leur souveraineté. Certains furent tués, d'autres furent exilés. En une vingtaine d'années, la totalité du continent, sauf le Liberia et l'Éthiopie (4), s'est retrouvée sous domination coloniale. ■

(1) Godfrey N. Uzoigwe, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 51.

(2) Dans les règles du gang des pays impérialistes européens, il y a l'interdiction de vendre des armes à feu aux Africains. Même si certains, comme Samory Touré en Afrique de l'Ouest, ont pu se procurer quelques fusils modernes, seule l'Éthiopie a véritablement pu contourner cette interdiction, ce qui explique en partie pourquoi elle a pu repousser l'invasion italienne.

(3) Cité par Albert Adu Boahen, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 27.

(4) L'espace de cet article ne permet pas d'expliquer comment le Liberia et l'Éthiopie ont pu préserver leur indépendance.

Éclairage

Les souverains africains n'étaient pas opposés à la modernité, au progrès technique, à condition que la souveraineté de leur pays fût respectée

● Voici ce que Hanga, chef makombe des Barue en Mozambique central, déclara à un visiteur blanc : « *Je vois comment les Blancs pénètrent de plus en plus en Afrique ; de toutes parts, autour de mon pays, les sociétés sont au travail (...). Il faudra que mon pays aussi adopte ces réformes et je suis tout à fait disposé à l'y conduire (...). J'aimerais aussi voir de bonnes routes et de bonnes voies ferrées (...). Mais mes ancêtres étaient makombe, et makombe je veux rester* (1). »

● On attribue les propos suivants à Menelik II, empereur d'Éthiopie : « *Si les Européens sont venus chez nous pour nous apporter la civilisation, nous leur en serons très reconnaissants, mais ils doivent le faire sans attenter à notre souveraineté. Nous savons tirer profit de tout ce qui, dans leur civilisation, peut nous être utile* (2). »

● « *Menelik souhaitait moderniser son pays millénaire ; il s'intéressait vivement à toutes sortes d'innovations. Le médecin italien de Castro écrivit que c'était "un souverain véritablement ami du progrès", au point que, ajouta-t-il plaisamment, si un aventurier lui avait proposé d'élever jusqu'à la lune un escalier mécanique, l'empereur aurait accepté, "ne fût-ce que pour voir si c'était possible". Le règne de Menelik vit de nombreuses innovations, sans précédent dans l'histoire de l'Éthiopie* (3). »

(1) Cité par Terence O. Ranger, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 71.

(2) Cité par Monday B. Akpan, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 303.

(3) *Ibid.*, p. 301.

Éclairage

Les souverains africains ont affirmé leur attachement à la souveraineté de leur pays

● « *En 1891, lorsque les Britanniques offrirent leur protection à Prempeh I^{er}, roi des Ashanti, en Gold Coast (dans l'actuel Ghana), celui-ci leur répondit : "La proposition selon laquelle le pays ashanti, en l'état actuel des choses, devrait se placer sous la protection de Sa Majesté la reine, impératrice des Indes, a fait l'objet d'un examen approfondi, mais qu'il me soit permis de dire que nous sommes parvenus à la conclusion suivante : mon royaume, l'Ashanti, n'adhérera jamais à une telle politique. Le pays ashanti doit cependant continuer à maintenir comme auparavant des liens d'amitié avec tous les Blancs. Ce n'est pas par esprit de vantardise, mais en percevant clairement le sens des mots que j'écris cela"* (1). »

● « *Voici ce que le chef nama Hendrik Wittboi consignait dans son journal : "Par la couleur et par le mode de vie, nous faisons partie du même tout, et cette Afrique est, d'une manière générale, la terre des "capitaines rouges" (c'est-à-dire des Africains). Le fait que nous formions des royaumes différents et des régions différentes ne traduit qu'une banale subdivision de l'Afrique." En 1894, Wittboi dit à l'administrateur allemand, Theodor Leutwein : "Le Seigneur a établi divers royaumes sur la Terre. C'est pourquoi je crois fermement que je ne commets ni péché ni faute à vouloir rester chef souverain de ma terre et de mes sujets"* (2). »

(1) Albert Adu Boahen, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 24.

(2) Terence O. Ranger, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 70.

● Il y a un siècle : 1913, la marche à la guerre ●

Le capital financier américain se dote d'un outil de suprématie financière mondiale

La constitution du Federal Reserve System (ou FED)

Le 23 décembre 1913, neuf mois après son investiture, le président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, promulguait le Federal Reserve Act (1) qui créait le Federal Reserve System, ou FED, c'est-à-dire la banque centrale des Etats-Unis (2). Curieusement, c'est la dernière des grandes puissances impérialistes de l'époque à le faire, plus de cent ans après l'Angleterre et la France.

La décision de créer la FED était la conséquence immédiate d'une grave crise financière qui éclata six ans plus tôt, et qui menaçait sérieusement le système économique et financier du pays (voir notre rappel ci-dessous sur la crise de 1907). Mais, un an avant la Première Guerre mondiale et quatre ans avant l'intervention des Etats-Unis dans le conflit, cette décision reflétait la prise de conscience, par la jeune puissance impérialiste, du fait que, pour « jouer dans la cour des grands », avec, notamment, les vieilles puissances du continent européen, il fallait se doter de tous les outils nécessaires pour imposer sa domination.



Une caricature d'époque du grand banquier J. P. Morgan, qui se passe de commentaires.

Un rappel historique

La crise de 1907

En 1907, les Etats-Unis furent très durement touchés par une grave crise économique et financière, qui affecta également d'autres pays, principalement la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Elle fut précédée par ce qu'on appelle aujourd'hui une « bulle spéculative », voyant un afflux considérable de capitaux vers les secteurs en pleine expansion, comme les sociétés de chemin de fer et de tramway, le secteur électrique et le téléphone. Le cuivre, très utilisé par ces secteurs, connut une intense spéculation.

Mais la production, c'est-à-dire les possibilités de profit, ne suivit pas. Faute d'une demande suffisante, les cours du cuivre s'effondrèrent, entraînant des pertes colossales, voire la faillite de banques et de fonds d'investissement confrontés à des retraits massifs de capitaux et de dépôts, qui se répercutèrent sur des secteurs industriels, comme la métallurgie, qui ne trouvèrent plus de sources de capitaux.

Le sauvetage du système financier vint d'un groupe de financiers privés, sollicités par le Trésor américain (car il n'y avait pas de banque centrale aux Etats-Unis à l'époque) et conduits par le plus puissant d'entre eux, John Pierpont Morgan, qui a donné son nom à sa banque, la J. P. Morgan. Ils injectèrent dans le système les capitaux et l'argent nécessaires au sauvetage du système financier. Mais la production connut une chute de 16 %, les travailleurs de l'acier, par exemple, connurent des pertes de salaires de 15 à 40 %, et le chômage se développa.

Par Pierre Cise

La création de la FED en 1913 ne signifie pas que les Etats-Unis n'avaient pas connu, par le passé, l'existence d'une banque centrale. Comme pour toute nation capitaliste en expansion, le rôle de la monnaie comme moyen du marché, et donc de la réalisation à une échelle toujours plus grande des profits issus de l'exploitation du travail, a été une question centrale.

Dès 1791, huit ans après la fin de la guerre d'indépendance, et sur la base de la Constitution de 1787 instaurant la nation américaine et un marché unifié, fut créée une première banque centrale, la First Bank of United States, afin de réguler le crédit et d'émettre la nouvelle monnaie, le dollar. S'inspirant de l'exemple anglais, c'était une banque privée avec une participation minoritaire de l'Etat, et fonctionnant selon une charte attribuée par le gouvernement. Dès le début, cette décision souleva une vive opposition. D'une part, certains « pères fondateurs » de la jeune république fédérale voyaient dans cet organisme un foyer de spéculation pour le compte d'intérêts privés. D'autre part, cette centralisation monétaire heurtait la volonté de nombreux Etats de protéger leurs pouvoirs dans le cadre de la Fédération, et particulièrement ceux du Sud, esclavagistes et agricoles, qui y voyaient un outil de domination et d'expansion du capitalisme du Nord. Issue d'un compromis n'empêchant pas plusieurs Etats d'émettre leur propre monnaie, la charte de la First Bank of United States ne fut pas non plus renouvelée à son échéance, en 1811.

Il s'ensuivit une période de non-maîtrise du crédit, d'inflation galopante, accrue par le besoin de l'Etat fédéral lors du conflit qui l'opposa à la Grande-Bretagne en 1812. Pour tenter d'y mettre fin, une nouvelle banque centrale fut créée sous le nom de Second Bank of United States, simple copie de la précédente. Faisant face aux mêmes oppositions qu'elle, sa charte ne fut pas renouvelée et elle cessa ses activités en 1836. S'ensuivit une nouvelle période de chaos monétaire, où, dans chaque Etat, plusieurs banques et même des entreprises émettaient leur propre monnaie. On comptait 7 000 modèles différents de billets (3) dans le pays ! Cette masse de monnaie était émise sans qu'en contrepartie la réserve en or qu'elle était censée représenter existât vraiment. D'où une dévalorisation de cette monnaie, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral soit contraint d'exiger le paiement en or et en argent pour l'achat des terres du grand Ouest américain.

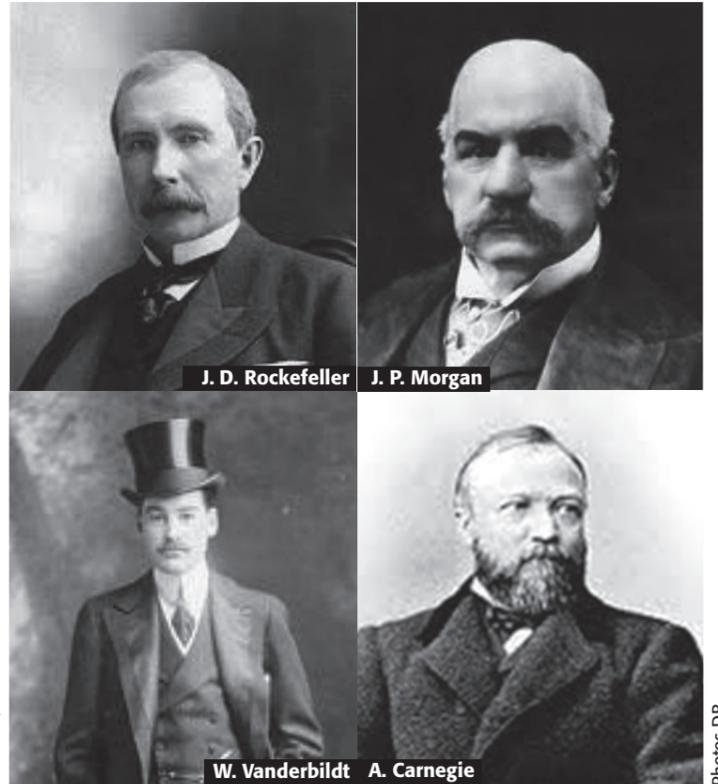
La guerre de Sécession (1861-1865) changea la donne, non seulement du fait des besoins de financement qu'elle imposait aux deux camps, mais surtout parce que, comme le disait Marx, elle mettait face à face « deux systèmes sociaux, le système esclavagiste et le système du travail libre (qui) ne peuvent plus coexister pacifiquement sur le continent nord-américain » (4). Le Nord capitaliste était porteur d'un centralisme monétaire que le Sud refusait. En pleine guerre, fut adopté le National Banking Act qui, sans instaurer encore une banque centrale, créait un réseau de banques dites « nationales » (par opposition aux banques soumises aux lois de leur Etat) mandatées par le Congrès américain. Ces banques étaient seules autorisées à émettre des dollars selon un format unique contrôlé par l'Etat fédéral. En contrepartie de ces émissions, ces banques devaient constituer des réserves contenant essentiellement des bons du Trésor américain, ce qui, dans l'immédiat, permit le financement de la guerre.

Cependant, le système, qui perdura donc jusqu'en 1913, avait ses failles, dont la plus impor-

« Il nous faut des marchés extérieurs. Les portes des nations qui nous sont fermées doivent être enfoncées »

Woodrow Wilson, futur président des Etats-Unis, en 1907

Quelques-uns de ces messieurs de la haute finance des Etats-Unis, que l'opinion publique américaine appelait déjà les « robber barons » (barons voleurs).



Photos DR

tante était que, les bons du Trésor ayant une valeur fluctuante, les réserves des banques nationales fluctuaient en conséquence. Pour maintenir la valeur des dollars, elles étaient obligées d'emprunter sur le marché. Dans des moments de fortes fluctuations, cela créait des crises de liquidités, c'est-à-dire que les banques nationales n'arrivaient plus à trouver d'argent pour combler les trous. La fin du XIX^e siècle fut ainsi émaillée de crises financières et de faillites de banques, entraînant des cycles de récession économique ; ceux-ci stimulaient à leur tour une forte concentration des capitaux entre quelques mains, base de la richesse de ceux qui, tels les Morgan, les Rockefeller, les Carnegie, les Vanderbilt, pour les plus connus (5), étaient appelés les « barons voleurs » (robber barons).

Cette situation atteint son paroxysme avec la crise de 1907, où le système des banques nationales se montra incapable d'agir. Le Trésor américain dut faire appel aux plus grands maîtres du capital financier de ce pays, dirigés par John Pierpont Morgan, pour injecter les capitaux nécessaires à la survie du système économique et financier. Pour une large partie de l'opinion — qui avait de plus en plus l'impression que le pays appartenait à une oligarchie financière très restreinte, voire au seul J. P. Morgan —, et sous l'impact de la montée du mouvement ouvrier américain qui affrontait durement les patrons, cette situation devenait intolérable. Il en était de même aux yeux d'une fraction importante du capital financier américain, mais pour d'autres raisons.

Le dynamisme du capitalisme américain s'était jusque-là construit sur la conquête du marché intérieur. La victoire sur le Sud sécessionniste, la conquête des territoires de l'Ouest sur les Indiens, de ceux du Sud-Ouest sur les Mexicains, furent le déclencheur d'un développement particulièrement rapide du capitalisme américain. Ce processus atteignait ses limites au tournant du siècle, et la nécessité de jouer dans le concert des grandes puissances impérialistes devenait impérative. En 1907, Woodrow Wilson, futur président des Etats-Unis, sous le mandat duquel fut créée la FED, déclarait déjà que « les concessions obtenues par les financiers devaient être protégées par les représentants de l'Etat même si la souveraineté des nations réticentes (6) devait être malmenée à cette occasion (...). Les portes des nations qui nous sont fermées doivent être

enfoncées. » Lors de sa campagne présidentielle de 1912, il déclarait encore : « Notre marché intérieur ne suffit plus, il nous faut des marchés extérieurs (7). »

Mais pour cela, il fallait que les Etats-Unis se dotent d'un organisme ayant le monopole de l'émission de la monnaie (billets de banque) et de la gestion du stock de réserve métallique qui en est la contrepartie. Assurer la stabilité monétaire et donc la puissance de la monnaie nationale, c'était se doter d'un des instruments indispensables pour jouer son rôle dans la conquête des marchés, que la guerre qui s'annonçait va provisoirement « régler » par les neuf millions de morts et plus de vingt millions de blessés qu'elle entraîne, éliminant ou affaiblissant ainsi les principaux concurrents impérialistes des Etats-Unis. La signature par Woodrow Wilson du Federal Reserve Act fondant la FED ne peut se comprendre autrement.

D'ailleurs, la FED fut portée sur les fonts baptismaux par les plus grandes sommités du capital financier. Les principaux termes du Federal Reserve Act de 1913 s'inspiraient et reprenaient même intégralement les conclusions d'une réunion qui s'était tenue trois ans auparavant, sur l'île de Jekyll, au large de l'Etat de Géorgie. A cette réunion, ultérieurement connue comme le « Jekyll Island Club », participèrent six des plus hauts dirigeants du capital financier, dont la plupart étaient liés directement ou indirectement à J. P. Morgan. Sous de tels auspices, le capital financier américain se disposait à pouvoir intervenir sur tous les marchés de la planète dès que des occasions s'en présenteraient. Un an plus tard, l'éclatement de la guerre-boucherie allait lui en fournir une d'une extrême importance, et promettre à la FED l'avenir qu'on lui connaît. ■

(1) Autrement appelé Owen-Glass Act, du nom des deux élus de la Chambre des représentants qui en furent les auteurs.

(2) La langue française a féminisé le terme, et on parle donc de « la » FED.

(3) Jean Rivoire, *Histoire de la monnaie* (éditions Que Sais-je ?).

(4) Karl Marx et Friedrich Engels, *La Guerre civile aux Etats-Unis* (article paru dans *Die Presse*, 26 novembre 1861).

(5) *Informations ouvrières* a consacré une partie de son dossier « Spécial été » 2012 à cette question dans son numéro 210 (semaine du 26 juillet au 1^{er} août 2012).

(6) Wilson désigne par cette formule les autres grandes puissances impérialistes, principalement européennes.

(7) Citations extraites du livre de Howard Zinn, *Une histoire populaire des Etats-Unis*, éditions Agone.

Deux initiatives du POI pour la défense des hôpitaux publics

Paris

Hollande précise les menaces sur l'hôpital Bichat

Un tract-pétition du comité des IX^e, XVII^e et XVIII^e arrondissements

Le 10 juillet, la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, annonçait que les urgences de l'Hôtel-Dieu ne fermeraient pas le 4 novembre. Pour l'Association des médecins urgentistes de France, c'est « un premier pas dans l'annulation de cette décision dangereuse de fermer les urgences de l'Hôtel-Dieu » (communiqué du 10 juillet).

La ministre a justifié son annonce par le fait que « l'on ne peut prendre aucun risque sur la prise en charge des urgences à Paris au début de l'hiver prochain ». Quel aveu !

Et pourtant, au même moment, le Dr Kierzek, qui a alerté, depuis le début, sur le risque pour les malades de la décision de fermeture, était démis de ses fonctions de responsable du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Qu'est-ce à dire ? De deux choses l'une. Soit le Dr Kierzek est, comme le demandent les syndicats de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), réintégré dans ses fonctions, et l'annonce du report de la fermeture des urgences est effectivement le premier pas vers la garantie du maintien de ce service, qui reçoit quarante-cinq mille patients par an. Soit il n'est pas réintégré, ce qui signifierait que le gouvernement et la direction de l'AP-HP persistent dans leur volonté de démantèlement des hôpitaux parisiens !

La réponse à cette question concerne toute la population, tous les personnels soignants et non soignants de l'Assistance publique. Or, ce même 10 juillet, le président de la République a appelé de ses vœux l'accélération des restructurations, en particulier pour le nord de Paris. En plein mois de juillet, il a déclaré : « Il est indispensable de créer un nouvel hôpital,

L'hôpital Nord du grand Paris. L'Assistance publique doit initier rapidement les travaux pour ce nouvel hôpital. »

Un nouvel hôpital ? Pourquoi pas, se diront les malades, qui attendent des heures aux urgences, à Bichat comme à Lariboisière. Ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit ! Il s'agit de fermer deux hôpitaux pour n'en garder qu'un seul !

Une fusion qui signifie en réalité la suppression de 600 lits. Soit 800 lits, au lieu des 1 400 qui existent aujourd'hui dans les deux hôpitaux !

Que veulent le ministère et la direction de l'Assistance publique ?

Pour eux, il y a trop d'hôpitaux à Paris, trop de services des urgences, trop de services tout court (...). La responsabilité des élus de Paris est engagée.

En votant, en février 2012, le plan local d'urbanisme (PLU) permettant le transfert du siège de l'Assistance publique à l'Hôtel-Dieu, ils ont déclenché un processus en chaîne aboutissant à la menace, non levée, de fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu.

A soutenir toutes les initiatives du maire et du gouvernement, les élus ont pris une responsabilité dans les restructurations des hôpitaux parisiens.

Il est possible de revenir en arrière.

Il est temps de garantir, notamment en bloquant le projet de PLU qui permettrait la fusion de Bichat et Beaujon, le maintien des services de soins indispensables à la population parisienne.

Avec le POI :

- pour le retrait du projet de fusion Beaujon-Bichat ;
- pour l'arrêt des restructurations à l'AP-HP ;
- pour le maintien de tous les services, de tous les lits à Beaujon comme à Bichat.

“En votant le plan local d'urbanisme (PLU) permettant le transfert du siège de l'Assistance publique à l'Hôtel-Dieu, les élus de Paris ont déclenché un processus en chaîne”

LA CAMPAGNE FINANCIÈRE DU POI EST LANCÉE !

7 607 euros centralisés le 1^{er} août 2013

Alpes-de-Haute-Provence	185,00 euros	Puy-de-Dôme	107,00 euros
Alpes-Maritimes	60,00 euros	Rhône	40,00 euros
Ardèche	106,50 euros	Saône-et-Loire	70,00 euros
Aude	200,00 euros	Savoie	296,00 euros
Bouches-du-Rhône	488,00 euros	Paris	20,00 euros
Côtes-d'Armor	40,00 euros	Seine-Maritime	25,00 euros
Eure-et-Loir	65,00 euros	Yvelines	100,00 euros
Finistère	71,00 euros	Tarn	75,00 euros
Haute-Garonne	225,00 euros	Var	280,00 euros
Gers	21,00 euros	Vaucluse	39,00 euros
Gironde	53,00 euros	Yonne	130,00 euros
Hérault	80,00 euros	Belfort	68,00 euros
Indre-et-Loire	21,00 euros	Essonne	1 518,00 euros
Jura	284,00 euros	Hauts-de-Seine	1 298,50 euros
Loire	310,00 euros	Seine-Saint-Denis	100,00 euros
Mayenne	110,00 euros	Val-d'Oise	876,00 euros
Moselle	245,00 euros		

Chèques à l'ordre de : AFPIO.

Finistère

L'asphyxie des hôpitaux met en danger l'accès aux soins pour les malades

Communiqué du comité départemental

L'opération d'un cancer, diagnostiqué il y a deux mois et nécessitant une opération d'urgence, est reportée à deux reprises. Cela se passe aujourd'hui à Brest !

Un patient pour lequel a été diagnostiqué un cancer au niveau des poumons, il y a deux mois, est toujours dans l'attente d'une opération. Et pourtant, « il y a urgence ! », comme l'ont confirmé le cancérologue, puis le chirurgien.

Après un premier rendez-vous, une note de l'hôpital est envoyée au malade. Note dans laquelle le service explique :

« La date de votre intervention est provisoire. (...) Il y a en moyenne un mois et demi d'attente entre la date donnée en consultation et la date définitive, et il arrive parfois qu'elle soit reportée plusieurs fois. Malheureusement, nous sommes tributaires des urgences, des places disponibles dans le service et au bloc opératoire. N'hésitez pas à contacter le secrétariat d'hospitalisation pour connaître la nouvelle date (...). Vous aurez un appel téléphonique entre 10 et 12 heures, puis entre 16 et 17 h 30. Si vous n'avez pas reçu d'appel téléphonique, nous vous demandons d'appeler le secrétariat d'hospitalisation pour connaître la nouvelle date. »

C'est au malade de se débrouiller pour savoir quand il sera éventuellement hospitalisé ! Les dates sont reportées, alors qu'il y a urgence ! Imaginez l'état du patient et son inquiétude devant une telle désorganisation de l'hôpital : « Pendant ce temps-là, je n'ai aucun soin et mon cancer évolue. Faut-il être une personnalité pour que je sois soigné ? Non seulement il faut se battre contre la maladie, mais encore il faut se battre contre l'hôpital. »

Si une telle note existe, c'est que la situation est « commune » et devient la règle de fonctionnement de notre hôpital public, asphyxié par les mesures d'austérité successives ! Un médecin hospitalier interrogé, suite à ce nouveau report d'hospitalisation, explique :

« — les effets de la réorganisation commencent à se faire sentir en anesthésie, tant au niveau des IADE (infirmiers) que des MAR (médecins anesthésistes-réanimateurs) ;

— l'activité reste probablement assez soutenue en ces mois d'été et du coup la tension est grande entre cette activité et la disponibilité des équipes en regard ;

— pour les IADE, il y a trois arrêts maternité non remplacés, et, la semaine dernière, cinq IADE en congé maladie, non remplacés bien sûr (inédit dans nos métiers où les collègues s'arrêtent peu) ;

— pour les MAR (médecins), deux d'entre eux sont en passe de partir dans d'autres centres hospitaliers dans les mois qui viennent et deux MAR sont depuis peu en congé maladie ;

— (...) les équipes sont cinq jours sur cinq au BO (bloc opératoire) ;

— (...) en bref, le renforcement de l'activité, la course à la productivité génèrent une perte du sens, voire une souffrance notable chez certains collègues (...) tout ça mis bout à bout doit générer ces problèmes de disponibilité, notamment des MAR (médecins anesthésistes-réanimateurs) déjà très en tension en termes de rapport entre leurs disponibilités et les vacations chirurgicales. »

— pour les MAR (médecins), deux d'entre eux sont en passe de partir dans d'autres centres hospitaliers dans les mois qui viennent et deux MAR sont depuis peu en congé maladie ;

— (...) les équipes sont cinq jours sur cinq au BO (bloc opératoire) ;

— (...) en bref, le renforcement de l'activité, la course à la productivité génèrent une perte du sens, voire une souffrance notable chez certains collègues (...) tout ça mis bout à bout doit générer ces problèmes de disponibilité, notamment des MAR (médecins anesthésistes-réanimateurs) déjà très en tension en termes de rapport entre leurs disponibilités et les vacations chirurgicales. »

ASPHYXIE DES HÔPITAUX... ET UN NOUVEAU PLAN DE 2,48 MILLIARDS D'EUROS D'ÉCONOMIE !

Depuis des années, quatre-vingt mille lits ont été supprimés dans les hôpitaux publics et des milliers de postes de personnels soignants. Partout, les services des urgences sont menacés (l'Hôtel-Dieu à Paris, par exemple, qui traite jusqu'à quarante-cinq mille urgences dans

l'année ou bien, plus près de nous, celui de Pont-l'Abbé).

Le démantèlement de nos infrastructures, multiplie les risques pour la population. Le gouvernement, aux ordres de l'Union européenne, réduit massivement les « dépenses de santé » afin de réduire le « déficit public » créé par les banques et les spéculateurs. Pour répondre aux directives de Bruxelles, il

ne doit pas réduire les dépenses de santé. La CNAM est chargée de fournir au gouvernement les pistes pour la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale. Le 11 juillet, elle vient d'adopter un plan de 2,48 milliards d'euros d'économies sur les soins. Le gouvernement doit mesurer l'impact de ces mesures de suppressions de lits et de postes par milliers dans les hôpitaux.

Combien de situations comme celle-ci ? Combien d'hospitalisations repoussées mettant en danger la population ? Combien de services hospitaliers en « extrême tension », à la suite du manque de personnels et de lits ?

Le gouvernement Hollande-Ayrault est responsable de cette situation (...). Il faut bloquer toutes ces mesures d'austérité qui mettent en danger la population !

Rompres avec l'Union européenne et ses traités !

Rouvrez les centaines de milliers de lits et de postes supprimés dans les hôpitaux publics (...).

Brest,
le 30 juillet 2013 ■

“Pendant ce temps-là, je n'ai aucun soin, et mon cancer évolue. Faut-il être une personnalité pour que je sois soigné ?”

MEETINGS DU POI, DES MEETINGS DE COMBAT

- Paris, 28 septembre
- Lille, 2 octobre
- Toulouse, 3 octobre
- Dijon, 3 octobre
- Bordeaux, 4 octobre
- Metz, 11 octobre

Et aussi : Lyon, Montpellier, Saint-Brieuc, Nantes, Marseille...

(dates précisées prochainement)

SOUSCRIPTION FINANCIÈRE 2013

UN PARTI POUR LA CLASSE OUVRIÈRE

- Pour défendre les garanties de la classe ouvrière
- Indépendance et lutte de classe
- Un parti indépendant, membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

CAMPAGNE FINANCIÈRE 2013

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
E-mail :

Je verse : 5 € 10 € €
Chèque à l'ordre de AFPIO

Coupon à renvoyer au POI, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Chèques à l'ordre de AFPIO.

PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

Egypte

L'impasse politique au Caire crée l'inquiétude à Washington

Correspondant

La vague déferlante de la mobilisation du peuple égyptien, qui a abouti à l'éviction du président Morsi et des Frères musulmans, après un an de pouvoir, engendre une véritable inquiétude au sommet des grandes puissances impérialistes, à commencer par les Etats-Unis, ainsi qu'au sein de l'armée égyptienne et de tous les partis politiques, y compris dans le camp islamiste.

L'armée s'est engagée dans une sanglante répression contre les Frères musulmans. Plus de deux cent cinquante personnes ont été tuées depuis l'éviction du président Morsi. Pour éviter que cette situation ne ferme définitivement la porte à une réintégration des Frères dans le processus de sauvetage du régime, la Maison-Blanche a tenté de faire pression sur les généraux. Elle a annoncé, le 24 juillet, la suspension de la livraison de quatre chasseurs F-16 à l'Egypte. Mais, parallèlement, le secrétaire à la Défense, Chuck Hagel, assurait au général al-Sissi que cette mesure n'était « pas punitive ». L'Egypte est un pivot stratégique pour l'impérialisme américain dans la région. Son armée reçoit 1,3 milliard de dollars en matériel militaire, depuis qu'elle a signé l'accord de paix israélo-égyptien en 1979.

DEUX ANS ET DEMI APRÈS LA CHUTE DE MOUBARAK, RIEN N'A CHANGÉ

Jeudi 1^{er} août, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, déclarait : « Des millions et des millions de gens ont demandé à l'armée d'intervenir. Tous avaient peur d'une descente dans le chaos et la violence. Et l'armée n'a pas pris le pouvoir, d'après ce que nous pouvons en juger jusqu'à présent. Pour conduire le pays, il y a un gouvernement civil. En fait, elle rétablissait la démocratie. » Non, les millions de manifestants ne sont pas descendus dans les rues pour demander à l'armée d'intervenir, mais parce que, deux ans et demi après avoir chassé Moubarak, rien n'a changé. Les Frères au pouvoir ont mené la même poli-

« Si les hommes d'affaires n'écoutent pas les travailleurs, ils vont subir le même sort que les Frères musulmans »

(Un ancien ministre des Finances)

tique, subordonnée aux exigences du FMI. Vingt et un millions d'Egyptiens vivent sous le seuil de pauvreté et 21 autres millions vivent juste au-dessus. C'est pour en finir avec cette plaie et avec un chômage qui atteint 3,4 millions de personnes (77 % d'entre elles sont âgées de 15 à 29 ans) qu'ils sont descendus dans les rues. L'armée n'a jamais quitté le pouvoir. Elle reste aux commandes et a mis en place un gouvernement « civil » qui compte au moins dix ministres qui ont servi sous Moubarak et dans lequel le général al-Sissi occupe une place de choix. Le secrétaire d'Etat adjoint américain, Williams Burns, est arrivé au Caire, samedi 3 août. Sa visite succède à celle de la chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, et du ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle. Ils ont rencontré toutes les parties. Pour l'heure, les tentatives de conciliation sont restées vaines.



Manifestation au Caire en juillet.

Le général Sissi a officiellement rencontré des dirigeants islamistes, mais aucun représentant des Frères musulmans n'était présent. Il « a assuré au secrétaire américain à la Défense, Chuck Hagel, que les autorités égyptiennes travaillaient à un processus de réconciliation politique (...), qu'elles restaient attachées à la "feuille de route" menant à des élections et à la rédaction d'une Constitution en Egypte. »

L'ARMÉE EN APPELLE À WASHINGTON

Mais il en appelle aux Américains pour qu'ils raisonnent leurs anciens alliés. Dans un entretien au Washington Post, publié sur son site Internet, le général a déclaré : « L'administration américaine a de grands moyens de pression et une influence sur les Frères musulmans et j'aimerais beaucoup qu'elle les utilise pour mettre un terme au conflit. » Et il a ajouté : « Nous nous demandons

vraiment quel est le rôle des Etats-Unis, de l'Union européenne et de toutes les autres forces internationales qui sont pour la sécurité et le bien-être de l'Egypte ? Les valeurs de liberté et de démocratie sont-elles uniquement valables dans vos pays (...) ? Vous avez laissé tomber les Egyptiens, vous leur avez tourné le dos, et ils ne l'oublieront pas. » Plusieurs ministres du nouveau gouvernement, dont celui de la Main-d'œuvre, Kamal Abou-Aita, ancien président de la Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU), ont promis, après leur nomination, d'appliquer à leurs agents un salaire minimum (et un salaire maximum correspondant à 35 fois le premier).

Le ministre des Finances, Ahmad Galal, est revenu sur ces engagements : « Les promesses des différents ministres à propos de la hausse des rémunérations de leurs agents ne représentent que des points de vue personnels, a-t-il déclaré. Nous allons négocier pour voir si nous l'approuverons. »

Un autre de ses collègues, ancien ministre des Finances du gouvernement militaire, après la chute de Moubarak, Samir Radwan, a expliqué au quotidien Al-Ahram ce que devrait être l'objectif politique du gouvernement : « Afin de contenir le mouvement ouvrier, il faut un nouveau contrat social entre le gouvernement, les hommes d'affaires et les ouvriers. L'idée est de répondre à une partie ou moins des revendications des travailleurs, en échange de l'arrêt des grèves pendant la période transitoire. Si les hommes d'affaires n'écoutent pas les travailleurs, ils vont subir le même sort que les Frères musulmans. »

La Fédération égyptienne des syndicats indépendants lance une campagne

Une campagne nationale a été lancée par la direction de la Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU) demandant au gouvernement de satisfaire les revendications suivantes :

- décision par le président de la République de réintégrer tous les travailleurs licenciés ;
- représentation des travailleurs dans la commission d'élaboration de la Constitution et des lois de justice sociale ;
- publication immédiate d'une loi sur les libertés syndicales ;
- publication immédiate d'une loi fixant les salaires minimum et maximum indexés sur les prix ;
- loi garantissant les retraites et pensions pour tous les travailleurs, y compris les intérimaires, les vendeurs ambulants, les fellahs et les pêcheurs ;
- publication d'une loi d'assurance maladie réelle en lieu et place de la loi en vigueur de 1964 ;
- abrogation de la criminalisation des grèves, des sit-in et de ceux qui les dirigent ;
- arrêt du programme de privatisations et application des décisions (de justice) stipulant le retour des entreprises privatisées à l'Etat. »

Palestine

Poursuite du "processus" d'écrasement du peuple palestinien

François Lazar

C'est dans un contexte régional (en Egypte ou en Syrie, notamment) où les grandes puissances sont incapables de savoir ce qui se passera dans un mois que le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, prétend ouvrir, et au pas de charge, de nouveaux « pourparlers préalables à une reprise des négociations » entre Israéliens et Palestiniens pour déboucher très vite sur la constitution d'un « Etat » palestinien. Par « Palestiniens », il faut entendre, dans la bouche d'un Kerry, les dirigeants de l'Autorité palestinienne (AP), sise à Ramallah, en Cisjordanie, dont la dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, de l'Union européenne, de l'armée israélienne d'occupation et des pays arabes donateurs est totale.

Comme c'est le cas à chaque reprise des pourparlers dans le cadre de ce que l'on appelle le « processus de paix » — faisant suite à la signature des accords d'Oslo, constitutifs de l'Autorité palestinienne, en 1993 —, la base de départ pour les dirigeants de l'Etat hébreu intègre tous les faits accomplis précédents, notamment les constructions d'implantations israéliennes en Cisjordanie, les destructions de maisons, les terres confisquées... Il y a six ans, Henry Siegman, ancien président du Congrès juif américain, déclarait à ce propos que « le processus de paix est la plus grande supercherie de toute l'histoire de la diplomatie moderne ». Plus récemment, c'est l'historien israélien Avi Schläim qui a dit que « Netanyahu, le Premier ministre israélien, est comme un homme qui, tout en négociant le partage d'une pizza, continue de la manger ». On ne saurait mieux illustrer le cadre actuel des « nouvelles » négociations.

"FAIRE CESSER LES REVENDICATIONS" PALESTINIENNES

Face aux sénateurs américains, John Kerry a affirmé que, dans le cadre de ces négociations, l'Etat israélien conservera la possession de 85 % de ses implantations en Cisjordanie, tout en affirmant que son objectif est de faire « cesser les revendications » palestiniennes. Pas faire cesser l'exil des centaines de milliers de Palestiniens chassés de Palestine depuis la création de l'Etat hébreu, en reconnaissant leur droit au retour, ni faire cesser la colonisation, qui ne s'est jamais arrêtée, ni faire cesser l'étouffement de près de deux

millions de femmes, d'hommes, d'enfants dans la bande de Gaza, mais faire cesser leurs « revendications ».

Fondé sur la reconnaissance tacite par les dirigeants de l'AP des implantations israéliennes en Cisjordanie, le plan sera accompagné comme toujours de quelques libérations symboliques de prisonniers politiques palestiniens. A l'exception de la direction centrale de l'OLP, qui se confond désormais avec la direction de l'AP, un très large accord se dessine dans les organisations palestiniennes pour rejeter ce plan, le qualifiant de « désastre » ou encore de « suicide politique ».

UNE POLITIQUE DE SPOILIATION ININTERROMPUE DEPUIS 1948

Pendant que s'ouvrent, directement à Washington, ces nouvelles négociations, dans les frontières de l'Etat d'Israël, les activités antipalestiniennes redoublent de violence depuis quelques mois. C'est ainsi que les organisations palestiniennes ont convoqué une journée de grève générale le 8 juillet contre les destructions de maisons à Nazareth et dans plusieurs villages de Galilée et manifestent, avec des organisations démocratique juives, contre le plan Praver, plan de déplacement forcé de milliers de Bédouins du Naqab (le Néguev) sous prétexte que leurs villages ne sont pas reconnus par les autorités israéliennes. Cette politique de spoliation, qui ne s'est jamais arrêtée depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, s'inscrit désormais dans des projets d'échange de terres entre l'Etat hébreu et ce qui pourrait constituer un Etat palestinien dans le futur. Le véritable processus en cours dans le territoire qui s'étend de la Méditerranée au fleuve Jourdain est bien un processus d'enfermement du peuple palestinien, même si la prison qui se construit actuellement pourrait prendre un jour le nom d'« Etat palestinien ». Est-ce pour étouffer le fait essentiel dans cette région, qui est la présence d'un seul Etat, où vivent, sur l'ensemble du territoire, autant de Juifs que d'Arabes, mais où ces derniers voient confisquer leurs droits démocratiques les plus élémentaires et subissent une terrible ségrégation raciale et sociale ? Ecraser le peuple palestinien, c'est montrer à tous les peuples de la région qu'il n'y a pas de place pour les « revendications » démocratiques. C'est le seul plan qui est à l'ordre du jour pour toutes les grandes puissances. ■



Les forces israéliennes de sécurité chargent les manifestants palestiniens près de Naplouse.

Tribune libre

La conférence Genève II sur la Syrie : pour préparer la paix ?

NOTE DE LA RÉDACTION

En quelques semaines, les milices des « insurgés » en Syrie, pourtant puissamment soutenues par les grandes puissances, ont subi deux défaites militaires majeures (Qousseyr, le 5 juin, puis un quartier clé de Homs, le 30 juillet). Dans son numéro de juillet, le journal *Fraternité*, édité par le Parti des travailleurs d'Algérie, a publié une tribune libre, que nous reproduisons ci-dessous. L'auteur insiste sur la déstabilisation des plans des grandes puissances qu'ont provoquée ces derniers événements, alors qu'elles tentent de mettre sur pied une deuxième conférence à Genève.

Djerrad Amar

Chaque jour qui passe sur le terrain des combats en Syrie révèle que la guerre contre ce pays n'est pas ce que l'on rabâche depuis plus de deux années, à savoir « un soulèvement populaire spontané » contre ses dirigeants pour recouvrer dignité et liberté, mais bien un complot pour déstabiliser cet Etat, considéré par le gouvernement américain comme un Etat gênant ses objectifs et ses visées impérialistes dans la région. Pour ce faire, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Qatar, la Turquie, l'Arabie Saoudite et Israël ont engagé tous les moyens pour permettre aux groupes armés affublés du qualificatif de « thours » (révolutionnaires) — la plupart mercenaires islamistes — de mener une guerre sans merci contre l'Etat syrien et renverser son gouvernement, dans le but de mettre en place de nouvelles autorités répondant à leurs critères.

UN PLAN DESTINÉ À INSTAURER LE CHAOS

D'origines diverses, des groupes armés islamistes, hier « terroristes », sont aujourd'hui qualifiés de « révolutionnaires » et rétribués sous la fausse bannière de « djihadistes ». Par les objectifs visés et la provenance de l'armement en leur possession, par les agissements et les réactions des pays manipulateurs engagés, il est indéniable que cela obéit à un plan réfléchi, destiné à instaurer le chaos dans une région géographique déterminée, pour, ensuite, la recomposer selon les desiderata et objectifs prévus.

Ce projet américain est consacré dans ce qui est appelé le « Grand Moyen-Orient », auquel est intégré le projet israélien dit « Yinon », destiné à assurer la supériorité d'Israël. Deux années de guerre, de destructions de toute nature, de sanctions et de pressions contre un Etat souverain, où tous les moyens illégaux, même les plus immoraux et les plus abjects, ont été utilisés, n'ont pas permis de le déstabiliser.

Deux années sans qu'on assiste à l'effondrement prévu, malgré les sommes colossales engagées par les bailleurs arabes, ainsi que la formidable guerre médiatique, soutenue par d'éminents hommes de culte. L'échec de l'aventure semble ainsi bien consommé et toutes les cartes jouées.

TOUS LES CALCULS ONT ÉTÉ BOULEVERSÉS

Depuis les derniers développements, avec la récupération de Qousseyr et de sa banlieue par l'armée syrienne

des mains des « insurgés » — une localité hautement stratégique pour les planificateurs américano-sionistes, et dont le contrôle devait aboutir à la prise de Damas —, tous les calculs ont été bouleversés. Cette bataille de Qousseyr a été particulièrement déterminante, avec l'appui à la frontière libanaise des éléments du Hezbollah. Les résultats de Qousseyr sur le plan militaire et tactique ont créé un climat de défaite, une situation d'impasse, mettant les groupes armés dans un état de déroute et les commanditaires dans une profonde confusion. Ce sont donc bien les résultats sur le terrain des combats qui dictent ou imposent la nature des changements.

Il ne restait que l'annonce par les deux « grands », les Etats-Unis et la Russie, d'une conférence « internationale » sur la Syrie, prévue à Genève, qui se veut l'ultime round pour sceller cet encombrant et dangereux dossier par la voie politique. Tant que l'on pouvait encore financer et remplacer les groupes anéantis, tant que l'on disposait encore de moyens de pression politique et économique, tant que les étapes du plan tracé avançaient, il n'était pas envisageable de négocier. Avec le succès de Qousseyr, les commanditaires étaient contraints d'opérer une série de manœuvres, aussi insensées que dangereuses.

Dès que les principaux groupes armés ont été réduits, il ne restait aux stratégies américano-sionistes et leurs suppôts arabes qu'à présenter du « réchauffé » en rabâchant les mensonges éculés, sans preuve, ou en tentant d'autres diversions et agissements, dans l'espoir de disposer d'arguments et de moyens de pression consistants lors de la conférence, dite de Genève II. Mais le reste du monde connaît ces manœuvres, s'en méfie, les réprouve.

L'AFFAIRE DES "ARMES CHIMIQUES"

Voyant leurs plans échouer, ils réitérèrent la fallacieuse histoire de l'utilisation par l'armée syrienne d'armes chimiques, ce que réfuta Carla Del Ponte, en affirmant que ce sont les groupes armés qui les ont utilisées contre l'armée syrienne et les civils. La demande syrienne d'une enquête *in situ* de l'ONU a été sabotée par les Etats-Unis, qui voulaient l'étendre à tous les lieux de stockage éventuels de ce genre d'armes.

Malgré toutes les preuves filmées, montrant des scènes de préparation de ces armes par les groupes armés, rien n'y fait. Ils accusent l'armée syrienne, en concoquant un autre plan de communication sur les armes chimiques depuis la Jordanie et en le faisant coïncider avec les exercices militaires en préparation dans ce pays.

La France a été chargée, par le biais du journal *Le Monde*, de lancer la propagande, de fournir les éléments de preuves, même inconsistants, pour en faire un motif d'intervention militaire extérieure.

La Russie rejette ces accusations de l'utilisation d'armes chimiques par les troupes gouvernementales syriennes.

LE PROJET DE "ZONE D'EXCLUSION AÉRIENNE"

On tente aussi de relancer le projet illégal et dangereux d'une zone d'exclusion aérienne, depuis la frontière jordanienne cette fois, qui serait de

40 km², pour permettre, en fait, de recomposer les groupes anéantis, faciliter l'acheminement des armes et du ravitaillement.

On relance, tambour battant, l'idée d'armer encore plus les groupes avec des armes modernes. La question qui les effraie, toutefois, est le risque de voir ces armes se retourner contre eux, une fois le problème de la Syrie réglé dans les deux cas de figure. De ce fait, classer al-Nosra comme organisation terroriste était le seul moyen d'éliminer cet encombrant groupe. L'autre crainte est de voir aussi ces armes récupérées par l'armée syrienne, comme toutes celles laissées par les groupes éliminés. Au même moment, au vu des difficultés à recruter, on fait organiser, en Egypte, une conférence des oulémas musulmans, avec à leur tête al-Qaradhaoui, essentiellement pour lancer un appel demandant aux musulmans du monde entier de venir faire le djihad en Syrie contre le « régime de Bachar ».

Ce qui n'a jamais été fait contre le régime sioniste d'Israël, qui ne cesse, depuis plus de soixante ans, de spolie et d'assassiner les Palestiniens. Ce projet d'armer les « opposants » est condamné par la Russie, qui y voit une volonté de poursuivre les tueries, et donc contraire au but de la conférence qui veut instaurer la paix. Lorsque les groupes armés occupaient des pans entiers du territoire, imposant leurs lois en martyrisant les populations, foulaient les lois internationales et la morale, l'Occident les encourageait, en espérant la généralisation du chaos à toute la Syrie, pour l'étendre à tous les Etats de l'axe de la résistance. Mais, lorsque la situation s'est renversée par la reprise en main des choses par l'armée syrienne, avec le risque de l'anéantissement de toute la stratégie tracée pour ce Moyen-Orient, voilà qu'on exhibe les « lois internationales » pour faire condamner la Syrie pour crimes de guerre non avérés.

UNE "RÉBELLION" HÉTÉROCLITE, COMPOSÉE DE MILLIERS D'ÉLÉMENTS ÉTRANGERS

La conférence dite de Genève II a pour but de trouver une solution politique à la crise syrienne que soutiennent de nombreux pays. D'où l'activisme de l'Occident à vouloir s'y présenter avec des arguments lui permettant d'en tirer un maximum de dividendes.

Ce qui explique que, en même temps, les Américains s'activent, parallèlement, à vouloir mieux armer les « rebelles » et à instaurer une zone d'exclusion aérienne. Ce contraste ne peut que viser à éloigner l'échéance de la conférence, dans l'espoir, sans aucun doute, de gagner du temps, afin d'augmenter encore, via leurs troupes, la pression politique.

Nous avons donc, après plus de deux ans, une Syrie engagée dans une guerre sanglante contre une « rébellion » hétéroclite, composée de milliers d'éléments étrangers, soutenus militairement et financièrement par une coalition de pays impérialistes pro-sionistes, la Turquie, le Qatar et l'Arabie Saoudite, appuyés par des ONG affidées et des milieux religieux musulmans sectaires. ■

Les intertitres sont de la rédaction d'Informations ouvrières.

Afghanistan

Non à l'accord de sécurité injuste entre Washington et Kaboul

Une correspondance de l'Organisation de la gauche radicale d'Afghanistan (Left Radical Organization of Afghanistan, LRA).

Photo AFP



Sur la route de Dahla Dam, en Afghanistan, un sergent de l'armée américaine.

Le 19 juillet 2013, plus de six cents jeunes et habitants de la province de Ghor, en Afghanistan, sont descendus dans les rues pour exprimer leur ferme opposition à l'accord de sécurité injuste, susceptible d'être bientôt signé entre Washington et Kaboul, à la suite de la forte pression des Etats-Unis sur le gouvernement afghan. Les manifestants se sont frayé un chemin en direction du bureau du gouverneur et de la base militaire de l'Otan, à Chaghcheran, la capitale de la province, où il y a eu des heurts violents avec la police du régime fantoche, qui a ouvert le feu et blessé des dizaines de manifestants. Ceux-ci, avec des mots d'ordre contre la présence américaine et de l'Otan, condamnant la signature possible de l'accord d'esclavage, ont tenté de pénétrer dans le quartier de l'Equipe provinciale de reconstruction de l'Otan (NATO Provincial Reconstruction Team, PRT) et du bureau du gouverneur de la province pour leur faire part de leur inquiétude. Ils ont été confrontés aux brutalités policières qui ont provoqué leur colère.

Exaspérés, ils ont ensuite jeté des pierres et brûlé au moins trois camps appartenant au gouvernement et au PRT, dirigé par des soldats lituaniens à Chaghcheran.

Le gouvernement local de Ghor, noyé dans la corruption et incapable de satisfaire les besoins les plus élémentaires de la population, a accusé sans vergogne les manifestants d'être des rebelles menaçant la stabilité de la province.

Du fait de la disqualification et de l'irresponsabilité des autorités locales, 45 % des écoles publiques et 60 % des cliniques publiques sont fermées et il n'y a pas de services dans ces centres si vitaux. La plupart des districts sont victimes des administrations gouvernementales, et il n'y a pas une seule administration judiciaire pour examiner les plaintes des résidents. A cause de la misère et du chômage, les jeunes et les habitants quittent leur province

et viennent à Kaboul dans l'espoir de trouver du travail pour gagner le pain afin de faire survivre leur famille.

L'unité de l'Otan conduite par la Lituanie dans la province de Ghor est une équipe très faible et pauvre, et n'a rien réalisé au cours de sa mission ; elle n'est parvenue qu'à se défendre contre les attaques du peuple et à montrer sa présence au sein de la mission de pillage barbare sous la bannière américaine.

En fait, ce ne sont pas seulement les jeunes et les résidents de la province de Ghor qui rejettent les accords d'occupation et d'esclavage avec les Etats-Unis. A part une minorité criminelle et parasite, dans le cadre du gouvernement fantoche, c'est la majorité du peuple d'Afghanistan, sans distinction d'ethnie, de religion ou d'orientation politique, qui refuse un accord ne garantissant que les intérêts stratégiques de l'impérialisme américain et poussant le peuple d'Afghanistan et le pays vers plus d'esclavage et de pillage. Le prétendu pacte de sécurité bilatéral va resserrer les chaînes de l'occupation sur le

long terme, et fournir aux Etats-Unis l'occasion d'exploiter largement et ouvertement les ressources naturelles de l'Afghanistan et, en créant de gigantesques bases militaires dans des endroits stratégiques du pays, d'utiliser son territoire contre les pays rivaux de la région.

Après douze années de présence américaine et de l'Otan en Afghanistan, et au-delà, ce

n'est pas avec cet accord de sécurité mutuelle avec les Etats-Unis que le peuple afghan peut espérer réaliser son rêve d'indépendance, de souveraineté, de paix et de développement.

La revendication de tous les jeunes et de tout le peuple d'Afghanistan, c'est le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères et la reconnaissance de la volonté du peuple afghan de déterminer son propre destin.